



HAL
open science

LA GOUVERNANCE URBAINE EN QUESTION, LE CAS DES LIEUX DE NATURE CULTIVEE.

Paula Nahmias, Emmanuelle Hellier

► **To cite this version:**

Paula Nahmias, Emmanuelle Hellier. LA GOUVERNANCE URBAINE EN QUESTION, LE CAS DES LIEUX DE NATURE CULTIVEE.. VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement, 2012, 12 (2), pp.1-27. <halshs-00973391>

HAL Id: halshs-00973391

<https://shs.hal.science/halshs-00973391v1>

Submitted on 4 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement

Volume 12 Numéro 2 (septembre 2012)
Natures et Métropoles

Paula Nahmias et Emmanuelle Hellier

La gouvernance urbaine en question: le cas des lieux de nature cultivée

Une lecture de la situation rennaise

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Paula Nahmias et Emmanuelle Hellier, « La gouvernance urbaine en question: le cas des lieux de nature cultivée », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 03 décembre 2012, consulté le 14 décembre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/13109> ; DOI : 10.4000/vertigo.13109

Éditeur : Les éditions en environnements VertigO

<http://vertigo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://vertigo.revues.org/13109>

Document généré automatiquement le 14 décembre 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Paula Nahmias et Emmanuelle Hellier

La gouvernance urbaine en question: le cas des lieux de nature cultivée

Une lecture de la situation rennaise

Introduction

- 1 La nature urbaine ne se réduit pas aux espaces verts aménagés dans la ville. À la faveur des approches en termes d'alimentation, de biodiversité, de paysages, de ressource locale, la nature en ville s'inscrit dans des enjeux d'écologie urbaine, pensés sous l'angle du métabolisme urbain (Coutard et Lévy, 2010), mais aussi de la fabrication locale et mondialisée du politique (Emelianoff, 2011). C'est principalement sous ce deuxième angle que nous abordons la ville métropolitaine, en observant comment les acteurs sociaux et politiques se saisissent de cette thématique transversale : les lieux de nature cultivée. Ces lieux peuvent être définis par leur fonction dans la ville : ils relèvent des espaces végétalisés et en constituent la facette de mise en culture, c'est-à-dire qu'il s'y déroule un cycle de production végétale ou animale dans lequel l'humain intervient. Ces espaces délimités s'inscrivent en contrepoint des espaces bâtis. Ils présentent des tailles, des formes, statuts, objectifs et modes de gouvernance ainsi que des localisations variables, intra urbaine ou périphérique.
- 2 En effet, alors que les pouvoirs locaux affichent de nouvelles ambitions en matière de cadre de vie et de durabilité écologique, les actions de développement social portées par les municipalités s'appuient de plus en plus sur l'activité de culture de jardins collectifs pour favoriser le lien social et des formes d'autonomie économiques et sociales. Simultanément, les politiques métropolitaines, « loin des armatures urbaines hiérarchisées et de l'opposition centre-périphérie » (Offner, 2011), cherchent à construire de nouvelles continuités territoriales urbaines au travers des trames vertes et des trames bleues constituées par les espaces de nature en réseau et les cours d'eau et vallées. Ainsi la nature est-elle mise au service d'un projet urbain de restructuration morphologique des aires métropolitaines, ce qui pose la question de sa prise en considération spécifiquement écologique et sociale et interroge le type de gouvernance à l'œuvre au sujet de ces espaces « de nature » à différentes échelles (logement, îlot, quartier, la ville, l'agglomération).
- 3 Fondé sur une définition large de la gouvernance urbaine comme coordination d'intérêts variés pour la poursuite d'un objectif collectif, notre propos vise plus précisément à évaluer par quels processus les compétences des habitants, leur capacité à agir et à proposer (*empowerment*), sont favorisées ou non dans la production de la gouvernance urbaine. Notre intérêt pour l'implication des acteurs habitants s'inscrit dans l'approche de la sociologie politique. Le terme *empowerment* désigne « le processus par lequel un individu et/ ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif » (Biewener et Bacqué, 2011, p. 82). Depuis les années 80, la notion d'*empowerment* est utilisée dans plusieurs champs du développement, dont les politiques publiques et dans les théories des pratiques participatives. La notion articule à la fois la dimension du pouvoir et celle de l'apprentissage pour y accéder, tout en considérant le domaine de l'autonomie et de l'autogestion (Biewener et Bacqué, 2011).
- 4 Le prisme d'analyse de cette problématique est constitué par les expériences de jardins en ville, de la mise en réseau de jardins individuels aux jardins collectifs gérés par des associations reconnues. À partir d'une revue bibliographique et de travaux de terrain menés dans le cadre d'une thèse de Doctorat en Géographie sociale-Aménagement¹, l'article se propose d'explorer le cas de ces jardins collectifs diversifiés comme expériences de mobilisation et de participation des habitants à la gouvernance urbaine locale, autrement dit comme « espaces-enjeux ». Il en montre les freins et les difficultés, mais aussi tout le potentiel, dans une région où le poids économique de l'agriculture conventionnelle est très fort, la Bretagne.

- 5 Il s'appuie sur un cas de métropole régionale française, l'agglomération de Rennes qui constitue un des trois terrains de thèse (cf. encart 1). Nous avons fait le choix des espaces intra-urbains. La méthodologie de recherche associe l'analyse d'un corpus documentaire à une approche de la construction des lieux par un suivi fin de plusieurs expériences de jardins collectifs (6 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs institutionnels, 16 entretiens type parcours de vie habitants, suivis et participation à une dizaine des réunions de discussion et concertation menées par l'institution et par les collectifs d'habitants). C'est ce matériau qualitatif, réuni durant la deuxième et la troisième année de thèse, qui constitue le support de la réflexion présentée ici. La grille d'analyse s'organise à partir de l'espace vécu et pratique versus les modalités aménagement. Nous observons les tensions qui se produisent entre l'action organisée individuelle et collective par rapport à l'action publique, et l'éventuelle émergence de formes d'organisation hybrides.
- 6 Le plan de l'article s'organise en deux parties. La première met en exergue l'évolution des formes de nature en ville, la manière dont l'habiter urbain se construit à partir de ces lieux, et les progrès (et limites) de l'intégration de ces lieux vécus dans la gouvernance urbaine. Dans ce contexte la notion d'habiter est utilisée comme la faculté constitutive de l'être humain dans sa façon d'être au monde, la manière dans lequel les habitants interagissent avec les autres dans leur milieu. Le milieu urbain est considéré comme un espace vécu, pratiqué et potentiellement appropriable. Selon Berque (2009) l'habitat humain possède une dimension écologique et symbolique, ce que permet que le geste d'appropriation envers le milieu participe réciproquement de l'être habitant. De ce fait, la ville exprime la manière de vivre de ses habitants, et la nature est façonnée par les activités humaines.
- 7 Reposant sur une démarche appliquée et deux études de cas, la deuxième partie montre la complexité de cette dialectique entre « habiter » et « gouvernance » en explorant plus précisément les mécanismes par lesquels les acteurs sociaux, les habitants et pratiquants des jardins peuvent transformer l'expérience du jardin partagé en espace à dimension politique. Deux types d'action collective plus ou moins maîtrisés par la puissance publique sont analysés ici: la mobilisation et la participation.

Encart 1. Terrains urbains

Le terrain qui a servi à l'investigation est la Ville de Rennes, commune de 200 000 habitants environ et chef-lieu de la région Bretagne à l'ouest de la France. Cette ville constitue le centre d'une agglomération de presque 400 000 habitants, structurée en Communauté d'agglomération de 37 communes (Rennes Métropole). Depuis les années 1970, la Ville comme l'Agglomération promeuvent une politique volontariste quant à la maîtrise de la forme urbaine, à la structuration des périphéries, à la préservation des espaces agricoles (Plan Local de l'Agriculture) et d'une ceinture verte (les champs urbains). Émerge ainsi la notion de « ville archipel » où la forme urbaine est conçue comme un ensemble qui intègre la nature, l'agriculture périurbaine et la campagne, tout en valorisant la multipolarité et l'importance des réseaux (Tsiomis Y. et V. Ziegler, 2007 ; Guy et Givord, 2004). De même les réflexions formulées lors des séminaires de l'association Terres en Villes² à dimension politique, invitent à la préservation des espaces agricoles comme ressource alimentaire et paysagère pour la ville. Cette politique subit néanmoins la pression de la demande en logements et des objectifs ambitieux du Programme de l'habitat (PLH) de Rennes Métropole. Dans le centre, les grandes opérations de reconversion des friches aboutissent aussi à une densification bâtie en espaces de bureaux, résidences et équipements (programmes de La Courrouze, Gare Euro Rennes, rives de Vilaine et de l'Ille, plaine de Baud³

Nature cultivée, habiter et gouvernance

- 8 D'emblée, notre propos donne une couleur particulière à la gouvernance urbaine, en la plaçant sur le registre politisé de la controverse. En effet, par-delà les tendances de fond qui poussent à la technicisation des politiques publiques et à l'accroissement du poids de l'expertise dans la décision publique, il nous apparaît sur nos terrains que les expériences de nature cultivée en ville peuvent être porteuses d'une régénération de la gouvernance par les frictions entre expression des aspirations habitantes et projets urbains préconçus par les aménageurs. Les lieux de nature cultivée sont en effet reliés à l'espace vécu des habitants qui, selon une approche phénoménologique (Hoyaux 2002,2006), ont leur propre construction multiscalaire des lieux, vécue et perçue. Ces constructions habitantes questionnent des politiques sectorielles et des modèles d'aménagement normés (Blanc, 2008) (ex. les Opérations de Renouveau Urbain, la trame verte...). Par ailleurs, le positionnement des acteurs locaux vis-à-vis de la gestion de

ce type d'espace s'inscrit pleinement dans la réorganisation de l'action publique, décentralisée, et en même temps, il est marqué par les phénomènes de métropolisation, d'europanisation et de mondialisation.

- 9 À partir d'une schématisation autour de trois pôles (institutions, habitants et lieux de nature cultivée) et de leurs relations dialectiques, cette première partie met ainsi en place la grille de lecture de la gouvernance dans ses dimensions politiques, sociales et temporelles, autour des processus d'*empowerment* et de mobilisations collectives, débouchant éventuellement sur des changements structurels. Cette grille est appliquée pour l'analyse des cas d'étude locaux de la deuxième partie de cet article.

Natures/Espaces/Usages : la diversité des expériences des espaces de nature cultivée, un défi pour la gouvernance urbaine

- 10 Le désir de nature, le besoin de nature en ville sont un fait social puissant qui s'exprime par une diversité d'images, de formes, et d'expériences. L'évolution des points de vue culturels et sociaux sur la nature traverse aussi la reconnaissance de cette nature au sein même des villes (Jollivet, 2008 ; Blanc 2008, et Aggeri, 2010). Les natures en ville sont plurielles. Dans cette mesure, notre intérêt scientifique se porte sur la rencontre entre les natures produites en métropole, notamment par les projets d'aménagement fortement influencés par l'écologie urbaine (Clergeau, 2010) et par l'intervention sur les natures dites « ordinaires » plutôt portées par les expériences habitantes. Bien qu'une définition de la « nature ordinaire » ne fasse pas l'unanimité chez les experts, on peut retenir les valeurs mobilisées par cette notion, tel que le caractère proche, habituel, domestique, familier et quotidien (Godet, 2010, et Bigando, 2008). Cette expérience habitante, de culture et de production de même que les références rurales peuvent être structurantes pour les politiques urbaines, qui les considèrent pour des vertus urbanistiques et écologiques, éventuellement dans le cadre de réseaux de collectivités (pour exemple Conférence des Maires pour le Climat, association Energy cities...), et plus prosaïquement parfois, pour des objectifs de communication territoriale et de positionnement dans la concurrence interterritoriale.
- 11 Les images urbaines promues par les métropoles et certaines de leurs communes périphériques reposent en effet de plus en plus sur l'idée d'une alliance réussie entre les espaces bâtis et la nature. En périphérie rennaise, la ville de Le Rheu (7 700 habitants) a très récemment renouvelé son logo, de couleur verte et blanche, en indiquant « Le Rheu, cité-jardin ». Cette référence au modèle de cité-jardin est tout à fait légitime, cette localité ayant constitué une remarquable réalisation culturaliste de l'urbaniste Gaston Bardet, soucieux de conserver les chemins ruraux et leurs arbres bordiers dans la nouvelle trame viaire. Et alors que l'urbanisation s'étend dans la commune bien au-delà de la cité-jardin d'origine selon des formes urbaines plus denses, le vocable continue de porter la communication municipale. Dans cette même agglomération rennaise, la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (10 300 habitants) oriente une partie de sa valorisation médiatique autour de l'aménagement d'un parc paysager et écologique, récemment distingué par le premier prix de la biodiversité 2012 du Ministère de l'Écologie ; à noter que la dimension végétale et paysagère prime ici, dans d'anciens espaces ruraux et agricoles, sur la question productive. Enfin, l'institution métropolitaine n'est pas en reste puisque Rennes Métropole communique nationalement, depuis une vingtaine d'années, sur sa capacité à maintenir des coupures vertes avec les communes périphériques.
- 12 À l'échelle de la métropole et dans une perspective d'aménagement urbain, la notion de *nature en ville* est conçue comme l'ensemble des espaces naturels, forestiers et agricoles (Mermet et Moquay, 2002). Il s'agit d'espaces enchevêtrés et insérés jusque dans le tissu urbain, sous la forme de parcs naturels, d'espaces agricoles divers (y compris des lieux d'agriculture urbaine⁴), de bois et de forêts. Dans la ville dense, nous pouvons trouver une nature plus sauvage, des zones humides, des coulées vertes plus ou moins aménagées, des friches, des délaissés, des bords de routes ou de voies ferroviaires, des haies, des bois, autant que des espaces très aménagés et artificialisés comme les jardins publics, les parcs urbains, les squares, mais aussi les jardins privés (Le Caro, 2007 ; Clergeau, 2011). Ainsi, à l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des espaces de nature cultivée se place dans un « système du

vert » diversifié et structurant (Novarina, 2003). Ces espaces sont complexes à appréhender, car ils sont supports de fonctionnalités variées et d’usages imbriqués, et sont en même temps placés dans des politiques d’aménagement aux structures préétablies, qui les considèrent souvent selon une seule fonctionnalité et non pas dans leur diversité de fonctionnalités. En effet, les espaces naturels remplissent par essence une fonction écologique, mais sont aussi valorisés par des usages loisirs (randonnée, sports de nature de manière générale). Les espaces forestiers peuvent produire des matériaux et eux aussi être le cadre d’activités de loisirs ; enfin, les espaces agricoles, en plus de la production alimentaire, façonnent les paysages et se sont ouverts aux activités de loisirs, hôtellerie et découverte. À l’échelle européenne, le programme de coopération Fedenatur⁵ associe des territoires belges, grecs, espagnols, français, portugais autour de politiques communes de protection et de gestion de ces espaces intra urbains, signe que l’enjeu est partagé par de nombreux pays et collectivités.

Tableau 1. Planification urbaine, espaces verts et environnement. Articulation des et outils compétences territorialisés

Cadrage européen et national				Nature des outils d'urbanisme et inter relations juridiques
Directives européennes Habitat, Oiseaux, Natura 2000 Lois nationales Réserves naturelles, PNR, Loi paysage, Grenelle 2 (2010), SRU (Solidarité et renouvellement urbains)				
		Compétence / outil intercommunal	Compétence / outil communal	Compétence / outil territorial (Région)
s Doivent être en conformité	Occupation des espaces urbains et périurbains	SCOT, PLA, PLH,		Schéma TVB
	Affectation des sols et programmation urbaine		PLU, ZAC, ORU	
	Protection de l'environnement	Zone protégées, Inventaire des zones humides	Charte Paysagère, PPRI, Charte de l'environnement	Schéma TVB, Agenda 21
	Services urbains environnementaux	Espaces agricoles, Déchets, énergies, eau et assainissement	Espaces verts, parcs et jardins	

Légende : ORU : Opération de Renouvellement Urbain; PLA : Plan Local de l’Agriculture; PLU : Plan Local d’Urbanisme; PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation; SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale; TVB : Trame Verte et Bleue; ZAC : Zone d’Aménagement Concerté

13 Au-delà de la diversité des espaces cultivés et de leurs usages, on peut considérer que ces espaces relèvent par leurs fonctions des services publics environnementaux. Dans notre grille de lecture de la gestion des espaces urbains (Tableau 1), la nature cultivée est ainsi positionnée au sein de services urbains environnementaux qui contribuent au cadre de vie et au bien-être des populations. Plusieurs politiques publiques sectorielles interviennent (planification, programmation urbaine/espaces verts, environnement), qui relèvent de différents niveaux d’acteurs, de l’encadrement supra par l’Union Européenne et l’État à la mise en œuvre par les collectivités territoriales.

Encart 2. Planification urbaine, espaces verts et environnement. Articulation des outils et des compétences territorialisés

Pour les politiques relatives à l’environnement (à droite de l’organigramme), l’Union européenne donne un cadre réglementaire en matière de protection de la nature et de continuité écologique (Directives Habitat, Oiseaux ; Natura 2000). L’État français traduit ces orientations réglementaires par des politiques publiques de zonage et d’action foncière, et par des lois telles que Grenelle 1 et 2 en 2009 et 2010. La loi Grenelle 2 instaure en particulier l’élaboration de trames vertes et trames bleues aux échelles régionales et locales pour promouvoir les continuités écologiques et la biodiversité. La mise en œuvre de ces trames est de la responsabilité des collectivités territoriales (Région, Départements, Communes) comme de manière générale la protection de la nature en ville. Des associations environnementalistes ou des habitants prennent aussi des initiatives en matière d’inventaire de

la biodiversité écologique en milieu urbain, par intérêt scientifique et citoyen. L'initiative de l'urbanisme et de la programmation urbaine est encore plus décentralisée : elle relève des communes (PLU, Plan local d'urbanisme), mais aussi des agglomérations constituées en Communauté qui donnent des prescriptions concernant le nombre de logements à produire dans les communes et les règles d'urbanisme y afférant (PLH : Plan local de l'habitat). Enfin, les espaces de nature sont planifiés dans des documents d'urbanisme stratégiques tels que le SCOT, qui fixe les grands équilibres territoriaux à une échelle urbaine-périurbaine. Leur valorisation peut aussi être promue dans des documents plus souples et facultatifs comme le PLA (Programme local de l'agriculture), les Agendas 21, les chartes de l'environnement ou encore les Plans Climat Énergie Territoriaux.

- 14 Le domaine de la nature cultivée en ville illustre donc très bien le partage des compétences issu des lois de décentralisation de 1982-1983, en particulier la montée en puissance des acteurs publics locaux, et les questions de compatibilité et de contrainte entre protection de l'environnement, préservation d'espaces non bâtis et politiques d'urbanisme. Le domaine met d'ailleurs en question les référents de l'action publique locale, prise dans des contradictions internes entre densification de la ville et aération du cadre de vie, entre projets privés et usages publics des espaces... Le pragmatisme, l'adaptabilité et les systèmes d'aller-retour sont la règle dans l'action publique actuelle, de manière à inventer des réponses inédites et adaptées à de nouvelles questions (Chalas, 2004).
- 15 Le fait de traiter la nature dans une vision d'ensemble entre espaces non bâtis, naturels, forestiers et agricoles constitue de fait une nouvelle question, qui impose de réajuster la gouvernance. Nos observations de terrain montrent que les acteurs concernés, aussi divers que les citoyens, les agriculteurs, les associations, les collectifs d'usagers-habitants, les aménageurs, les représentants du monde agricole, les élus, ne partagent pas forcément la même vision fonctionnelle de ce genre d'espaces. Cela peut s'expliquer en partie par les spécificités de leurs expériences spatiales et par leurs missions électives ou techniques au service de l'aménagement urbain. L'approche des notions d'espaces naturels, forestiers et agricoles est fonction des expériences de chaque type d'acteur et de chaque acteur, et du contexte dans lequel cet acteur est placé.

L'habiter et la gouvernance, une relation à double sens

- 16 La ville est d'abord un *milieu de vie*, compris non seulement comme un environnement physique, mais aussi comme un espace vécu (Berque, 2009 ; Frémont, 1976 ; Di Méo, 1991). C'est précisément dans l'espace quotidien que l'habitant expérimente une sorte de dialectique vitale avec son milieu, dont la nature proche, et de ce fait, la nature proche influence non seulement les formes urbaines, mais aussi participe à la configuration de l'identité d'être humain (Berque, 2004,2009). Ces expériences ne restent pas circonscrites à l'espace urbain. En effet, nos entretiens de terrain montrent que les parcours de vie des habitants vont au-delà de ces bornes urbanisées, au rythme des usages, des représentations et des pratiques particuliers des espaces naturels et agricoles. Parcours de vie peut s'entendre dans une dimension diachronique ; les citoyens peuvent être marqués par la fréquentation des espaces naturels et agricoles dans leur enfance ou leur jeunesse, comme résidence ou lieu de vacances. Le parcours de vie se construit également au quotidien dans la pluralité des lieux et des personnes fréquentés⁶. Plus profondément encore, on peut concevoir la construction du monde guidée par la projection de l'être dans une optique de sécurité ontologique (Hoyaux, 2004). Cela ne signifie pas un monde idéal en termes de qualité de vie, au contraire un processus de construction permanent, parfois contradictoire et complexe que l'habitant s'approprie ; il peut aussi s'identifier aux valeurs propres des espaces qu'il domestique et aux autres êtres qui y habitent.
- 17 En cela, les dynamiques socio-spatiales entre le milieu rural et le milieu urbain complexifient la construction des lieux. Les espaces de nature eux-mêmes ne forment pas des milieux clos ni statiques en milieu urbain ; au contraire, les espaces naturels, forestiers ou agricoles, et même les friches ou interstices urbains constituent autant d'espaces urbains non bâtis, orientés ou non vers l'usage des citoyens (Banzo, Couderchet et Vallette, 2010). La prise en compte de la nature dans l'espace métropolitain suppose de prendre en compte en élément de contexte les différentes dynamiques des espaces urbains et périurbains, la frange urbaine, en plus de la ville agglomérée. Lorsqu'on superpose les espaces véritablement pratiqués

par les habitants dans leur vie quotidienne aux découpages politico administratifs (quartier, ville, zonages...), le décalage est inévitable, ce qui interroge la manière de définir des objectifs politiques et d'organiser la gouvernance. L'implication du gouvernement urbain dans la gestion de la nature cultivée est complexe puisqu'elle engage à la fois des démarches de planification territoriale urbaine multisectorielle (urbanisme, habitat, politique de la ville, social, trames vertes, agriculture...) et multiscalaire (SCOT intercommunal et PLU communal). Les instances spécifiques à la protection des espaces naturels (Conservatoires des espaces naturels, Départements, Régions) et à la profession agricole (Chambre d'agriculture, les Centres d'initiatives de valorisation de l'agriculture et du milieu rural) croisent aussi la gouvernance de ces espaces de franges urbaines. De ce fait, on s'interroge sur la médiation possible entre ces outils et politiques publics d'une part, et l'organisation individuelle et collective à l'échelle habitante d'autre part. nos travaux montrent qu'elle est assurée selon des combinaisons propres à chaque agglomération, ici par les associations de jardiniers, là par des associations de consommateurs, là encore par les AMAPs⁷, les collectifs environnementaux, les associations de quartier, etc. En somme, la dynamique des espaces de concertation est très dépendante des configurations locales, en termes d'acteurs et d'investissement dans des lieux de nature cultivée.

18 Les jardins collectifs partagés sont emblématiques de ces *espaces ouverts* émergents dans la ville. Très proches dans leur forme des jardins familiaux, les jardins partagés s'en différencient par leurs objectifs et par leur fonctionnement. Alors que les jardins familiaux reposent sur l'exploitation d'une parcelle individuelle, les jardins partagés ajoutent à cette dimension individuelle une dimension plus collective (Baudeflet et al, 2008). Il y a souvent une parcelle collective dans les jardins partagés, cultivée à tour de rôle et dont la production est redistribuée entre jardiniers. Des lieux et équipements collectifs (table, bancs, composts) y sont installés, qui permettent aux jardiniers de discuter, de se restaurer, ensemble. Dans l'année, les fêtes calées sur le calendrier des saisons ou des événements à thème (la soupe, les fruits, les légumes d'hiver...) visent à renforcer la convivialité, et élargissent l'invitation à la population du quartier et aux familles des jardiniers. Ces espaces de vie apportent ainsi une forme de nouveauté par la dimension volontairement collective du projet, et par l'ouverture aux propositions et initiatives habitantes selon les sensibilités, connaissances, origines, techniques de culture, produits agricoles, recettes pour mettre en valeur les productions... Nos observations de terrain montrent que certains adhérents viennent même de l'extérieur du quartier pour cultiver, ce qui n'enferme pas ce lieu dans les immeubles proches ni la population dans une vie en « vase clos ». La conception du lieu « jardin partagé » comme espace de rencontre, d'interaction sociale au sens fort, le distingue des autres jardins fonctionnant sur des lopins individuels juxtaposés, même si bien entendu les échanges entre jardiniers sont possibles et effectifs aussi dans ces types de jardins.

19 Ouverts et multifonctionnels, ces espaces de natures, de pratiques agricoles et alimentaires, mais aussi de loisirs, de circulations douces et de protection de ressources comme l'eau ou la biodiversité, sont gérés par différents acteurs, et fréquentés par d'autres. Dans cette perspective, ces espaces doivent faire l'objet d'une régulation publique dans le cadre du projet urbain, pour assurer le fonctionnement harmonieux d'espaces multi statuts et multifonctionnels. Si les jardins familiaux sont des terrains publics loués aux jardiniers par bail renouvelable annuellement, les autres formes de nature cultivée présentent des statuts variés, voire hybrides (jardins privés en partage, jardins partagés communaux...). Les bailleurs sociaux peuvent être aussi propriétaires de jardins situés dans les quartiers d'habitat social. L'Agglomération de Rennes estime qu'elle accorde ainsi une place notable à la trame « verte et bleue » comme support de l'armature urbaine, depuis le plan paysage inscrit au schéma directeur de 1994 jusqu' au SCOT de 2006. Simultanément, les grands projets de la Communauté d'agglomération se construisent aujourd'hui de manière transversale avec une animation culturelle, l'organisation d'évènements et l'affichage d'une participation publique pour « faire la cité ». C'est pour quoi on peut attendre de cette action publique une démarche de proximité et de connaissance fine des initiatives habitantes dans une perspective de gouvernance renouvelée.

- 20 La notion de *gouvernance* s'applique particulièrement bien aux situations maintenant généralisées où les intérêts en présence sont multiples et où les politiques sont produites par des processus contractuels et négociés entre acteurs publics et acteurs privés au sens large et dans leur diversité (élus, techniciens, entreprises privées, associations, porteurs de projets, citoyens). Mais, si l'on se place dans le cadre analytique des régimes urbains (Pinson, 2010), ces différents acteurs disposent d'un positionnement dissymétrique et d'un poids politique inégal dans les processus de décision ou de négociation. Les accords coopératifs concernent les communes, les coalitions de croissance s'élaborent. Appliqué par les Anglo-saxons à la co-production des politiques d'urbanisme par les pouvoirs publics et les acteurs fonciers/immobiliers privés, cette grille de lecture peut correspondre dans une certaine mesure aux modes de gouvernance de politiques publiques urbaines, par exemple en matière de planification et de politique de la ville (Dormois, 2010). Dans l'aménagement urbain en France, les partenariats publics-privés sont de fait très ancrés dans la gestion d'équipements publics et de services collectifs (eau, déchets, chauffage urbain) par le biais de contrats de délégation de service public. Par ailleurs, les situations de coopération se retrouvent dans un grand nombre de projets et d'opérations urbaines, pour lesquelles les collectivités territoriales recherchent des capacités d'expertise et de financement, et sont tenues d'associer d'une manière ou d'une autre les groupes et individus concernés par l'opération d'aménagement. En outre, les lieux de régulation politique se sont sensiblement déplacés, et échappent en partie aux enceintes des instances locales traditionnelles (Offner, 2011, p.331). Ces évolutions ne signifient pas que les acteurs ont atteint la capacité de se mettre d'accord sur des objectifs collectifs, caractéristiques de la gouvernance (Le Galès, 2011). Cela n'assure pas non plus que les objectifs collectifs soient nécessairement ceux de l'intérêt général. En effet, nous observons plutôt un processus de gouvernance qui se met en place entre des objectifs divergents et poussé par des intérêts, des façons de faire et des points de vue distincts, de la part des différents acteurs concernés.
- 21 Dans ce contexte, et pour saisir les processus d'évolution de cette gouvernance, nous proposons une modélisation des relations à double sens, mais souvent parallèles, qui relie des sphères d'acteurs distincts, habitants et institutions publiques, au sujet des lieux de nature cultivée. De manière appliquée, il s'avère indispensable de comprendre comment les lieux de nature cultivée sont produits, en plus ou moins grande continuité/connexion avec l'habiter urbain, et de quelle manière les citoyens et les institutions publiques se saisissent de ces lieux. Cela implique de prendre en compte le passage d'une perspective individuelle à une vision collective, de l'espace privé à l'espace partagé et public. De cette manière, nous cherchons à comprendre comment les pouvoirs locaux municipaux et intercommunaux appréhendent l'expérience habitante et s'ils prennent en compte (ou non) les initiatives qui en émanent collectivement.

La rencontre avec l'expérience habitante un chemin difficile pour les collectivités territoriales

- 22 Déjà, dans le cadre des jardins privés, l'expérience de l'habitant s'avère assez riche, ce que nous avons repéré dans une situation concrète, dans un quartier sud de la ville de Rennes. La forme urbaine de cet ancien quartier de cheminots est caractérisée par des maisons individuelles avec de grands espaces de jardin à l'arrière. L'ancienneté d'arbres fruitiers sur place témoigne d'un passé où les jardins avaient une vocation vivrière importante. Ces traces ne sont pas effacées, mais l'on observe une évolution de ces lieux en même temps qu'une évolution des modes d'habiter. C'est ainsi qu'un bon nombre d'habitants du quartier se déclarent amateurs de jardins. Certains sont devenus experts jardiniers, soit par l'entretien d'une diversité d'espaces ornementaux, soit par la production d'un potager, ou encore par la culture d'arbres fruitiers parfois avec des variétés anciennes rares. Des amateurs d'apiculture ont installé une ruche dans leur jardin, et récoltent du miel pour leur consommation personnelle et pour leurs voisins. Depuis 2010 et par la création d'une association⁸, ce groupe d'habitants a eu l'idée de créer à partir de leurs jardins — à la base privatifs — un lien social entre voisins. Ce genre de pratiques se manifeste par un partage des savoir-faire, un échange d'expériences,

de plants, de semences, de récoltes, aussi bien que par la possibilité d'utiliser en commun un broyeur.

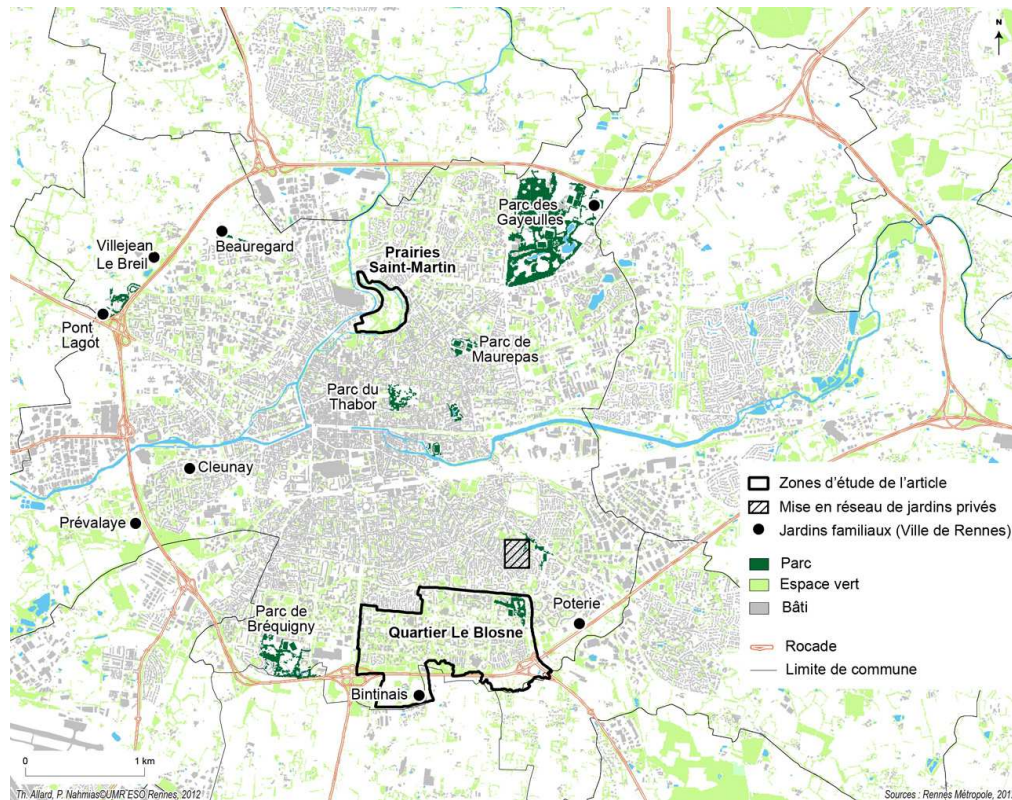
- 23 De plus, l'association travaille pour la promotion des jardins partagés pour les îlots collectifs du quartier. Dernièrement, inspirés par l'expérience de l'association « ElemenTerre »⁹ à Saint-Nazaire, le groupe de voisins a réalisé un *réseau de jardins privés*, qu'ils appellent « les jardins échangés », avec la finalité de faire se rencontrer des personnes qui désirent jardiner, avec des possesseurs de jardin qui ne peuvent plus s'en occuper ou veulent simplement partager cette activité. Ainsi de cette rencontre entre propriétaires, usagers et pratiquants a découlé une évolution dans le statut et l'accès aux espaces privés. En effet, par le biais des jardins, on observe un glissement d'un espace privé, vers un espace en commun, que l'on pourrait nommer « partagé » avec l'émergence des nouveaux arrangements autour des pratiques agricoles en ville (Le Caro, 2007). Également, l'émergence des valeurs de partage et de solidarité montre les aspects non marchands de ce genre de pratiques et la possibilité de vivre la ville autrement.
- 24 Enfin, en se saisissant de l'idée de *corridor écologique*, les membres de l'association ont décidé de connecter les parcelles des jardins voisins pour permettre le déplacement des petits mammifères (comme le hérisson), des amphibiens et des insectes, afin de limiter le fractionnement entre les jardins privés, et de produire une forme d'espace commun. En même temps, à l'échelle micro-locale et locale, les voisins expriment le souhait de favoriser une plus grande fluidité de la circulation de la faune et de la flore dans la ville, ainsi qu'entre la ville et la campagne.
- 25 Complétant le potentiel écologique et social de ces espaces, nous notons donc qu'à partir de l'expérience quotidienne avec la nature, les habitants sont capables de s'approprier et de donner du contenu aux notions si complexes dans les politiques publiques — telles que la biodiversité — et de produire ainsi de nouvelles constructions de lieux dans la ville. Dans ce type d'investissement habitant, la mobilisation de valeurs relie l'habitant au lieu en question, et permet son appartenance progressive à celui-ci. Dans ce cheminement, c'est la représentation particulière de l'espace qui permet à l'individu une « actualisation subjective » du lieu (Hoyaux, 2002, 2006). Cela met en valeur la capacité de l'habitant à modifier les fonctionnalités de ses lieux pratiqués, et de ce fait légitime sa participation au projet urbain.
- 26 Cependant, l'intégration de ces pratiques habitantes dans une logique d'aménagement urbain ne va pas de soi, de la même manière que la place de l'habitant dans l'aménagement de l'espace public est complexe à gérer pour les institutions locales. Les politiques d'espaces verts à l'œuvre sont une entrée pertinente pour examiner si la construction des lieux cultivés par les habitants est prise en compte, dans un contexte de pression immobilière indéniable dans les agglomérations étudiées.
- 27 En France, depuis les années 1990, la politique de gestion différenciée des espaces verts publics et urbains s'est diffusée dans plus de 200 collectivités (Aggeri, 2004). Cette politique vise à mettre en avant la valorisation d'une diversité de natures dans l'espace urbain. Sa mise en place est le résultat d'une rencontre entre une demande sociale de nature « ordinaire » et la diminution de l'usage de pesticides en ville. La diffusion des idées et des techniques agroécologiques et écologiques par des groupes de chercheurs, professionnels, élus et techniciens a permis d'insérer très progressivement cette vision de la nature dans les politiques urbaines (Aggeri, 2004). Ainsi à partir d'une « écologisation » du monde professionnel, certaines métropoles s'engagent à offrir aux urbains plusieurs types de nature.
- 28 C'est dans cette perspective de diversification des approches de la nature que, depuis 1981, la Ville de Rennes développe une politique publique volontariste et précoce de gestion différenciée des espaces verts urbains. Dans le même cadre (les services espaces verts), de la Ville de Rennes soutient depuis 2005 un dispositif pour favoriser la biodiversité en ville à travers l'opération « Embellissons nos murs » ; il vise à accompagner les groupes de voisins dans les actions de végétalisation des façades des maisons. Cette démarche est réalisée avec l'intervention conjointe de la Société d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine¹⁰ et l'Association Bretagne Vivante¹¹, qui accompagne les habitants. Elle est aussi coordonnée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement¹² dans le cadre d'une action majeure, le programme « Eau et pesticides ». La démarche comprend aussi des actions de sensibilisation en faveur

du jardinage au naturel. Fin 2010, près de 200 façades ont été végétalisées dans le quartier pavillonnaire de Saint Thérèse, quartier localisé au sud de Rennes, à l'origine de la démarche. Par contre jusqu'à présent, il a été difficile d'élargir l'opération à d'autres quartiers.

29 Mais la cohérence des politiques publiques à l'échelle des métropoles n'est pas encore assurée, entre niveaux de compétences d'une part (communes et intercommunalité) et entre politiques sectorielles composant « la » politique urbaine. La cohérence vise la mise en adéquation des objectifs de politiques publiques, entre l'urbanisme et les espaces verts, entre le développement social et les espaces verts... À l'échelle de l'agglomération, la cohésion interne n'est pas assurée puisque chaque commune conserve les prérogatives des espaces verts, mais en même temps l'agglomération développe les programmes d'équipement en bureaux et services métropolitains. Des arbitrages sont nécessaires, car des contradictions internes ne manquent pas de naître entre l'objectif de métropolisation et celui de préservation des espaces verts de proximité. Bien des politistes spécialistes de l'intercommunalité le soulignent (Fabien Desage, Sylvie Biarez), par-delà la diffusion rapide des institutions intercommunales, les regroupements n'ont pas atteint leurs objectifs initiaux en matière de solidarité territoriale, de coopération et de gouvernance locale autour d'objectifs collectifs politiques bien définis (Boino et Desjardins, 2009).

30 Ainsi, la Ville de Rennes et la Communauté d'agglomération Rennes Métropole gardent chacune des compétences et des territoires d'intervention spécifiques. Le regroupement intercommunal n'a pas abouti à une fusion des communes, et les communes ont conservé des prérogatives d'aménagement (plans locaux d'urbanisme, espaces verts...). Néanmoins, ces deux territoires d'action sont imbriqués, la ville-centre et les communes sont comprises dans l'agglomération institutionnelle¹³. Ainsi, les orientations d'aménagement de Rennes Métropole, autour notamment de la densification urbaine, entraînent des types d'opérations de reconquête de friches et de renouvellement urbain et de comblement des « dents creuses », qui peuvent entrer en concurrence avec l'objectif de développer la nature cultivée en ville-centre ou dans les pôles urbains périphériques. De manière symétrique, les initiatives communales peuvent aussi se développer, choisir de soutenir des opérations spécifiques, tout en s'intégrant dans les grandes lignes de l'aménagement décidé collégialement au sein de l'intercommunalité urbaine. Au total, ces initiatives croisées, qui n'ont pas de lieu de coordination régulière entre les services respectifs de la Ville et de l'Agglomération, peuvent-elles être porteuses d'une politique globale ? Peuvent-elles fédérer les intérêts de l'ensemble des acteurs, incluant agriculteurs, leurs représentants, habitants... ?

31 Un premier élément d'interprétation et de réponse vient du portage de la politique des jardins familiaux et partagés (figure 1). Très ancrée dans la Politique de la Ville (Développement Social Urbain), elle est paradoxalement encore peu intégrée à une approche multifonctionnelle et écologique. Déjà présente dans les jardins ouvriers (hygiénisme et auto-subsistance de populations modestes), la visée de développement humain et social a été réactivée dans le cadre d'une politique publique sectorielle, la Politique de la Ville en France, à partir du début des années 1980. Même si cette politique a subi une recentralisation avec la création de l'ANRU¹⁴ et privilégié le renouvellement de l'urbanisme, les objectifs de cohésion sociale sont toujours portés localement par les Centres communaux d'action sociale dans les quartiers de grands collectifs en renouvellement urbain. Le développement de lieux de jardins familiaux ou partagés peut s'opérer en lieu et place de friches, en bas des immeubles, et constitue une opportunité de rencontres, d'activités, de formation et d'animation locale pour des habitants actifs, en recherche d'emploi ou retraités. Les animateurs du centre social organisent la répartition des lots, prodiguent un certain nombre de conseils, et font intervenir des professionnels.

Figure 1. Espaces verts et lieux de nature cultivés dans la ville de Rennes en 2012. 1.

32 Simultanément, une autre politique publique, celle qui encourage la végétalisation de l'espace urbain s'est superposée juxtaposée à la précédente dans le contexte des chartes de l'environnement et des injonctions nationales : le Grenelle de l'Environnement (loi Grenelle 2 de juillet 2010) enjoint à la promotion de la biodiversité à toutes les échelles des collectivités territoriales régions, départements, agglomérations et communes de France¹⁵. Les « trames vertes » et autres « corridors écologiques » sont les outils de planification environnementale progressivement intégrés dans les politiques locales d'aménagement. Pour autant, ces trames ne mettent pas particulièrement en valeur les lieux de nature cultivée, car ils visent avant tout la biodiversité. Parfois même, l'espace vert est privilégié par l'aménageur public lorsque les villes aménagent des champs d'expansion des crues, au détriment du jardin cultivé (Figure 1. cf. Prairies Saint-Martin).

33 Plus profondément, dans un contexte où l'aménagement procède encore par zonage (et les trames vertes se situent dans ce paradigme), on peut donc poser l'hypothèse que les jardins partagés sont une manière d'« hybrider » l'espace urbain. Les jardins familiaux, partagés ou individuels, par leur présence en ville, sont donc des lieux stratégiques portés par la pratique habitante: ils « autorisent » l'expérience productive, le rapport à la terre, l'alimentation de proximité, mais aussi le projet collectif et les échanges sociaux. Néanmoins, si notre première approche a souligné combien les pouvoirs locaux se placent dans des démarches de valorisation des espaces végétalisés, une analyse plus fine et située souligne que l'acteur public a plus de difficultés à intégrer les apports des pratiques ordinaires de jardins collectifs ou mis en commun. Cette limite dans la gouvernance urbaine des lieux de nature cultivée est particulièrement bien illustrée et approfondie par les études de cas et réflexions qui suivent en deuxième partie.

Frictions et décalages dans la gouvernance urbaine des jardins collectifs : études de cas

34 Selon les critères des gestionnaires urbains comme des habitants, l'accès à une nature de proximité fait partie des composantes majeures de la qualité de vie dans les villes françaises. Plus ou moins apprivoisée, sauvage ou productive, la nature cultivée en ville recouvre différents statuts : de l'espace domestique, strictement privé, aux situations plus collectives et

partagées, elle peut aussi être incluse dans des « mises en scène » publiques. En définitive, la nature cultivée permet d'interagir dans des lieux de vie quotidiens. C'est précisément l'interaction permanente entre l'habitant et ces lieux qui entraîne un renouvellement constant de la position de ce type d'espaces.

35 Dans cette deuxième partie, nous proposons une lecture des lieux de jardins collectifs, en saisissant la mise en place des rapports socio spatiaux, leurs dynamiques et les interrogations que cela suscite pour les aménageurs et les chercheurs. Cette lecture repose sur deux problématiques localisées significatives, actuellement observables à Rennes en 2012: les mobilisations autour du projet de Parc urbain dans les Prairies Saint-Martin, et le déroulement des processus de participation dans l'opération de renouvellement urbain du quartier Le Blossne.

Cadrage de la question : des « espaces enjeux »

36 Les jardins collectifs, concernés dans les deux exemples, recouvrent de multiples formes : des jardins partagés¹⁶ ou la forme traditionnelle des jardins familiaux, héritiers des jardins ouvriers. Dans ces lieux se nouent des rapports entre les habitants, les corps intermédiaires (groupes organisés) et les institutions publiques. Ces lieux sont fréquentés et investis par une partie des acteurs, gérés par d'autres, et en même temps sont des espaces-objets de régulation des politiques publiques locales. Ils constituent une déclinaison de ce que Bonny et Ollitrault (2012) appellent des « espaces enjeux ».

37 D'après nos observations, l'intérêt suscité par les jardins collectifs chez les différents acteurs est aussi une source de tension entre eux, du fait des visées divergentes, voire contradictoires, qu'ils portent. Sous l'influence des conceptions du monde, des systèmes de valeurs, ou simplement des pratiques vécues, les perceptions de la nature, notamment de cette nature agricole en ville, ne sont pas semblables selon le type d'acteur. De même, la légitimité des acteurs qui doivent prendre en charge la gestion de ces espaces, les problématiques associées à la diversité de leurs statuts, leur inscription dans la gestion du « système du vert » de la ville, et notamment le rôle de l'habitant, sont loin de former un tout homogène. Dans le cadre des analyses cognitives de l'action publique, le référentiel tient ainsi une place éminente. Il s'agit chez Jobert (2004), d'une représentation structurée de la société qui organise l'action et les rapports entre acteurs, et qui d'après Muller (2005), traduit les contraintes structurelles et résulte du travail sur le sens effectué par les acteurs.

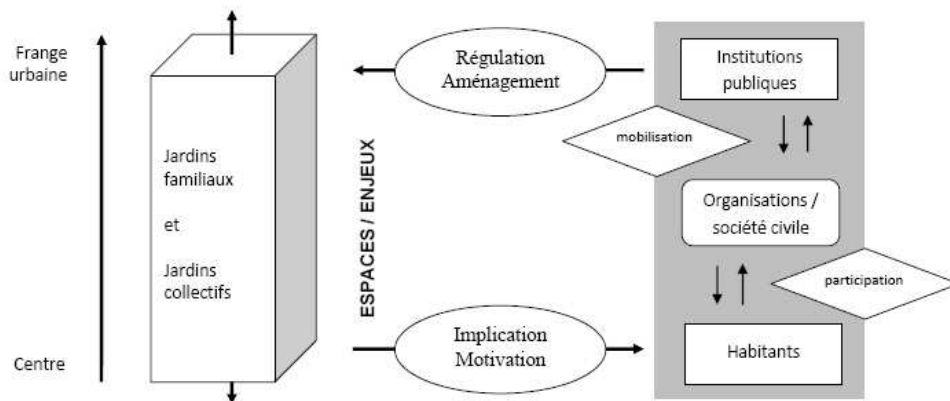
38 Le contexte de pression urbaine sur les sols ajoute à ces facteurs sociaux et culturels un élément de tension supplémentaire, d'ordre foncier et économique. La disponibilité foncière dans le tissu urbain pour les espaces jardinés et non bâtis de manière générale s'amenuise, sous la prégnance des politiques de densification. La présence de la nature cultivée comme service de proximité n'est pas une évidence ni un acquis. Nos investigations de terrain montrent en effet que les usages conçus par les aménageurs, traditionnellement dans le cadre des enjeux prospectifs et globaux de la ville métropolitaine, ne correspondent pas forcément à la myriade des possibilités que les habitants se donnent dans leurs pratiques et usages quotidiens de ces lieux. Précisément, la prise en compte des parcours quotidiens habitants par l'action publique institutionnalisée nous semble être un enjeu majeur de gouvernance urbaine.

39 Dans un sens, l'autorité municipale, par les politiques de démocratie de proximité, met en place des processus participatifs par lesquels elle fait appel aux habitants, en particulier lorsqu'elle entame des actions d'aménagement à fort impact social. Ces processus relèvent des formes traditionnelles de l'encadrement réglementaire de l'aménagement (l'enquête publique précédée d'une information) ; ils sortent du format traditionnel lorsqu'ils invitent les habitants (voire un public plus large) à venir contribuer en amont ou au cours du projet à des propositions d'aménagement, à des constructions virtuelles du futur morceau de ville ou à des promenades commentées par les habitants eux-mêmes (expression sur le quartier perçu et vécu). Ils peuvent aussi se limiter à des réunions publiques d'information et d'échange, par exemple au sein des conseils de quartier¹⁷, qui ne remplissent pas vraiment un rôle de mise en situation de participation des habitants. Et lorsque l'action publique menace la pérennité des constructions des lieux de nature habitants, ces habitants sont capables de se mobiliser pour revendiquer

la maîtrise de ce qu'ils considèrent comme « leurs espaces ». Ainsi, une diversité de corps intermédiaires (groupes et collectifs d'usagers, associations instituées...) entre en scène.

40 Comme le montre la figure 2, fondée sur nos observations de terrain et inspirée de Bonny et al. (2012) notre démarche propose d'explorer la dialectique qui s'établit entre les engagements de la société civile et l'intervention publique dans l'espace concret. Notre hypothèse est que la construction de ces lieux se joue dans la rencontre entre les motivations des habitants (ce qui pousse à agir), des collectifs ou des corps intermédiaires qui se forment à propos des enjeux d'aménagement. Cette construction peut se faire dans des dynamiques de réflexions collectives, de rencontres, d'échanges horizontaux, de formation de groupes et d'assemblées qui délibèrent. À partir de cette délibération, ces groupes issus de la société civile se mobilisent et de ce fait, interpellent les institutions publiques engagées dans la mise en œuvre des opérations d'aménagement. Or, ces dernières estiment devoir réguler les fonctionnalités et usages des espaces de nature cultivée en ville au nom de l'intérêt général ; mais leurs propositions ne rejoignent pas nécessairement les attentes habitantes, fondées sur d'autres référentiels, tels que la connaissance des lieux et des rythmes vivants tirée de l'expérience quotidienne.

Figure 2. Dialectique entre habitants et institutions publiques : entre processus participatif et mobilisation.



Source : d'après Bonny Y., Ollitrault S., Keerle R. et Le Caro Y, 2012.

41 L'article place les rapports des acteurs à l'espace enjeu comme le centre de cette discussion. La limite principale de cette analyse se trouve dans le fait que la grille de lecture proposée a été produite lors du suivi en temps réel des processus. De ce fait, il serait hâtif d'avancer des résultats, d'autant plus que les épisodes de frictions et de participation sont toujours en cours dans les deux exemples suivis. Il s'agit donc plutôt de brosser le tableau, la scène dans laquelle évoluent les acteurs, et de caractériser finement les rapports socio-spatiaux qui les relient.

Mobilisations habitantes et discordances de valeurs : les Prairies Saint-Martin

42 La problématique des Prairies Saint-Martin représente toute la divergence de vues entre institutions et habitations dans la gouvernance de la nature cultivée en ville. Il s'agit d'un espace emblématique du passé ouvrier de Rennes, de l'entretien différencié des espaces verts, de la nature faiblement domestiquée, rurale et façonnée par les habitants et usagers, formant un milieu vivant au sein des espaces domaniaux de la municipalité (cf. encart 3). Mais ces vocations du site ne correspondent plus aux fonctionnalités affectées aujourd'hui au site par la municipalité.

Encart 3. Le site des Prairies Saint-Martin

Situées au contact du centre-ville et encadrées par deux grands projets immobiliers métropolitains (la ZAC Armorique et la ZAC Plaisance), les Prairies Saint Martin constituent un site profondément singulier dans la ville de Rennes. D'une étendue de 28 ha, en quasi-totalité propriété de la Ville de Rennes depuis 2003, ces espaces s'apparentent à un véritable coin de campagne en plein centre-ville, qui a su garder un aspect de nature sauvage, raison première de son importance pour les actuels usagers. L'espace est héritier d'un patrimoine ouvrier, à

savoir une tannerie de la seconde moitié de XIX^e siècle aujourd'hui en ruines. Le lieu accueille encore quelques habitants propriétaires, présents depuis plus de 50 ans. Il s'agit de maisons réalisées sans permis de construire dans les années 1930, puis de logements provisoires bâtis après guerre. En lien avec cette occupation ouvrière originelle, le site abrite plus d'une centaine de jardins familiaux depuis 1929. L'amalgame des pratiques agricoles et des savoirs-faire laisse entrevoir les traces très nettes d'une culture rurale en milieu urbain : stratification des haies, végétaux taillés, introduction d'anciennes variétés légumières et végétales... Cet ensemble d'interventions habitantes permet la création d'une diversité d'ambiances de natures, et fait du lieu un espace particulièrement original en ville.

En tant que lieu public accessible à tous, le lieu garde des habitudes bien ancrées, tout en permettant la cohabitation des différents modes d'habiter : habitants, jardiniers, pêcheurs, joggeurs et flâneurs, artistes, fêtards... En définitive, de l'habitant permanent à celui de passage (du quartier, de la ville ou d'ailleurs), il s'opère une dynamique sociale entre les habitants, les jardiniers et les passeurs, rythmée par les saisons : cueillette de fruits, de fleurs, observation des oiseaux et de la microfaune de zone humide, conservation des espèces...

Le classement de l'espace en zone inondable n'a pas empêché le bon déroulement de tous les usages. La valeur écologique de l'espace est attestée par le fait qu'une partie du site correspond à une zone humide, riche en biodiversité. Émerge alors une tension entre préservation environnementale et usages sociaux de l'espace, sur ce site en particulier.

- 43 En mai 2011, la Ville de Rennes annonce par la presse locale que les jardins familiaux des Prairies Saint-Martin vont être fermés pour donner lieu à la construction d'un « parc urbain ». Les jardiniers sont informés qu'ils seront vraisemblablement relocalisés sur deux autres sites de jardins familiaux à Rennes. Deux arguments sont mis en avant par les élus et services municipaux : le risque d'inondation et la probable pollution des sols, deux phénomènes qui mettraient en péril la continuité des activités productives. Par ailleurs, depuis l'année 2009, la Ville refuse de donner des baux aux nouveaux jardiniers dans les parcelles vacantes, lesquelles sont fermées par des grillages. De même, l'accès aux parcelles qui semblent être abandonnées est d'office fermé), selon les critères de la Ville¹⁸. Simultanément, la Ville propose l'aménagement d'un Parc Naturel Urbain sur tout le site. Avancé sous l'angle de l'intérêt public, le projet de parc été présenté au conseil de quartier¹⁹ à la fin de l'année dernière comme un moyen de « valorisation écologique et paysagère de la rivière et l'amélioration du champ d'expansion des crues ». Le Parc prévoit la « recomposition » des écosystèmes, des cheminements de piétons et de loisirs. En effet, Rennes est une agglomération en pleine expansion dans la région ouest de la France, ce qui entraîne un changement rapide de l'occupation des espaces et un besoin de logements et d'équipements²⁰.
- 44 Un premier constat s'impose à propos de la position du site. Il s'agit d'un « espace enjeu » à haute valeur foncière, situé entre la ZAC Armorique et la ZAC Plaisance, deux zones immobilières à vocation métropolitaine. Sa localisation attire les intérêts économiques, et accroît la position stratégique de la zone dans la politique d'aménagement de la Ville. Le cas de ces jardins ouvriers centraux s'inscrit dans les tendances de l'aménagement métropolitain en Europe. Dans l'agglomération de Barcelone, d'anciens jardins ouvriers se sont vus déplacés par une politique d'aménagement d'espaces verts à objectifs écologiques. Certains projets d'urbanisme participent à la création de « socio-natures » normées, où certains types de natures, espaces verts aménagés et entretenus par les services municipaux, peuvent être légitimés au détriment d'autres qui ne correspondent pas à l'image urbaine métropolitaine (Domene et Sauri, 2007).
- 45 Le deuxième constat est celui d'une forte tension entre la disponibilité de parcelles de jardins familiaux et la croissance de la demande. Le « désir de potager » des Rennais s'exprime largement dans une liste d'attente d'au moins 800 amateurs de la terre, qui, pour l'instant, attendent plus de trois ans pour avoir éventuellement accès à une parcelle dans les sept autres sites rennais aménagés à cet effet et gérés depuis 1980 par l'Association des Jardins familiaux de la Ville de Rennes²¹. Il faut souligner que la forme des jardins des Prairies Saint-Martin, le patrimoine historique, naturel et culturel qu'ils abritent, singularise ce lieu cultivé par rapport aux autres jardins familiaux aménagés depuis le début des années 1980. En effet, il s'agit de véritables jardins ouvriers des années 1930, de 120 parcelles sur une surface de 7 ha. En outre, la taille, le design, la disposition des parcelles les différencient des jardins familiaux aménagés par la Ville de Rennes, certaines parcelles atteignant une superficie très importante (600 m²).

La diversité des matériels de construction des cabanons produit également des esthétiques spécifiques.

46 Face à la décision de la municipalité, les réactions et l'organisation des jardiniers et usagers ont été vives. C'est ainsi qu'en 2011, l'association « Préservons les Prairies Saint Martin », qui rassemble la moitié des jardiniers et certains usagers du site, a vu le jour dans le but de défendre le site en tant qu'écosystème social et naturel. À cette association originelle s'est joint un groupe de dames qui s'occupent des chats errants qui font partie de l'écosystème des Prairies. Ces personnes prennent soin de ces mammifères en accord avec la réglementation du Code sanitaire. Certains jardiniers et usagers ont passé toute leur vie dans le site ; d'autres sont de la deuxième génération, et enfin, il y a ceux qui se sont installés récemment. Les histoires de vie de ces habitants, collectées lors de nos enquêtes, montrent un attachement très fort au lieu, que ces usagers ou habitants soient anciennement implantés ou nouvellement arrivés.

47 En définitive, dans l'esprit des jardiniers, cette nature n'est pas un espace résiduel ni un espace de passage, mais un espace de rencontre et de construction du lieu avec le vivant, dans l'intime et avec les autres : toutes sortes d'expérimentations de pratiques agricoles coexistent avec des usages récréatifs. Lieu investi de diverses manières, il a une forte portée axiologique et une épaisseur signifiante, au-delà de l'attachement ; il s'insère dans un processus de construction d'identité habitante (Bigando, 2008). Cette identité, partant de l'intime, peut aussi s'inscrire dans une identité collective défendue par les habitants et usagers de lieu.

48 La perception du risque par les habitants et par les jardiniers est influencée non seulement par l'activité de jardinage, mais par l'attachement à ce lieu précis de l'activité. C'est ainsi la plupart des habitants/jardiniers pensent que la mise en évidence de la pollution des sols mérite des analyses complémentaires à celles déjà commanditées par la Mairie. Les habitants, pour l'instant et d'après leurs dires, ne reconnaissent pas de problème réel ; ils estiment qu'il s'agit au plus d'un problème minime, aléatoire et réversible par des mesures palliatives et de prévention, telles que la culture de plantes spécifiques dépolluantes, la culture sur planches surélevées, entre autres. De même, par rapport aux risques d'inondation établis dans le PPRI (Plan de prévention du risque inondation, en vigueur depuis 2007), les habitants expriment que durant toutes leurs années de pratique dans ce lieu, les éventuelles inondations n'ont pas gêné l'activité de jardinage.

49 Quant à la perception des risques par la Mairie, elle s'inscrit dans des représentations très différentes, placées sur des plans distincts et décalés par rapport aux expériences habitantes. En effet, les représentations du risque sont guidées par le principe de responsabilité collective qui impose la précaution, sans forcément l'articuler avec une expérience du phénomène et une histoire vécue du lieu. Parmi les responsabilités, celle de prévenir les inondations motive le projet de Parc naturel. Celui-ci devra en effet jouer un rôle compensatoire à l'urbanisation d'autres quartiers mitoyens en permettant l'expansion des crues. C'est d'ailleurs sur cette fonction que repose la démarche d'obtention de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du futur parc.

50 De fait, ce lieu est l'objet d'une confrontation entre le maintien de cette « socio-nature » issue des expériences habitantes et les orientations suivies par les gestionnaires des espaces urbains métropolitains depuis plusieurs années. En termes d'aménagement, le projet sur ce site des Prairies met en évidence la possibilité pour les pouvoirs publics de définir l'intérêt général de manière souple, en fonction des programmes urbains et immobiliers finalisés.

51 En 2007, les services municipaux ont voulu installer des cabanons semblables à ceux des autres jardins familiaux, et ont pour cela détruit des haies qui faisaient partie du paysage micro-local. Les associations « Les Amis du Patrimoine Rennais » et « Bretagne Vivante » entre autres, ont réagi : la première s'attachant à valoriser l'histoire du lieu et le petit patrimoine local, la deuxième se montrant soucieuse du maintien de la biodiversité du site (arbres, haies, prairies, jardins, zones humides riches de biodiversité). Les deux associations convergent pour demander la protection du patrimoine naturel et culturel.

52 Dernièrement, d'autres groupes sont entrés sur la scène de la mobilisation ; il s'agit de plusieurs collectifs de citoyens et de militants, comme l'association « La Nature en Ville »²² et le groupe local rennais d'Europe Écologie Les Verts, entre autres. Ils se sont organisés autour du collectif

« Tous aux Prairies », né de la rencontre entre le collectif de la « Maison de la grève »²³ et l'association originelle « Préservons les Prairies Saint-Martin ». Ensemble, ils revendiquent l'accès à la terre pour réinstaller des potagers collectifs et se réapproprier le site dans une optique de fonctionnement relativement autonome. D'autres acteurs sont des sympathisants de la mobilisation, à savoir certains agriculteurs militants de la Confédération Paysanne²⁴ et des agriculteurs impliqués dans les AMAPs²⁵, qui travaillent déjà en réseau avec des citoyens à travers la réalisation de cantines populaires. On observe bien autour des pratiques habitantes de nouvelles relations entre citoyens et agriculteurs, peut être une sorte d'hybridation et de

53 Ainsi, l'élargissement de la mobilisation politique observable depuis la création de la première association en 2011 aux Prairies témoigne de l'opposition entre la vision de citoyens attachés à « leurs » terres, rejoints par des militants et agriculteurs, et une promotion de l'aménagement métropolitain par l'intégration de tous les espaces urbains dans le foncier valorisable.

54 Un deuxième site du projet urbain métropolitain rennais montre aussi des décalages de positionnements et de perceptions — plus qu'une opposition frontale — entre ces deux sphères de la gouvernance, institutions urbaines et habitantes.

Projet urbain et expérience de la concertation : les décalages entre acteurs vécus dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (Le Blosne)

55 Depuis 2010, la Ville de Rennes mène un important projet de renouvellement social et urbain du quartier d'habitat du Blosne (cf. encart 3), processus qui doit se dérouler jusqu'en 2025. Sans démolition de logements et visant l'objectif de mixité sociale, le programme opérationnel envisage une intervention notamment sur l'habitat à travers des constructions neuves, des restructurations de logements et des changements de destination. Même si ses caractéristiques morphologiques et sociales l'isolent dans les représentations urbaines, le quartier se trouve dans le prolongement sud d'une grande opération actuelle de restructuration métropolitaine autour de la gare, le projet EuroRennes.

Encart 4. Le quartier Le Blosne

Créé dans les années 1970 dans le cadre des procédures de ZUP (Zones à urbaniser en priorité), le quartier Le Blosne se trouve à la périphérie sud-est de la Ville de Rennes, en limite de la rocade sud. Peuplé de 18 000 habitants, il est équipé de 8 200 logements, dont 95 % de logements collectifs et 50 % de logements sociaux. Héritier d'un passé rural et agricole, le quartier possède un patrimoine paysager notable ; on y retrouve encore les traces des petits chemins ruraux, d'arbres anciens dans les squares et parcs publics actuels, le lit de la rivière Blosne (aujourd'hui couverte), certains espaces de prairies humides et de bocage. En effet, sur les 200 ha de superficie que le quartier représente, 110 ha correspondent aux espaces verts. Sa localisation permet éventuellement l'accès des habitants à la campagne proche, par un tunnel unique sous la rocade. D'ailleurs, la possibilité de renfoncer une identité paysagère est favorisée par l'existence de ressources spécifiques au-delà de la rocade, telles que l'Écomusée du pays de Rennes (ancienne ferme aménagée), des jardins familiaux, et d'espaces d'agriculture professionnelle.

56 Dans ce contexte, la Ville veut mettre en valeur les espaces verts de ce vaste quartier, avec la création d'un parc en réseau, à partir du Parc Haut Ourmes, en s'appuyant sur les continuités vertes existantes et en y intégrant les mobilités douces (liaisons piétonnes et cyclables). C'est pourquoi depuis 2010 la Ville fait appel aux habitants pour participer aux processus de requalification des espaces verts du quartier.

57 Ainsi la Ville a lancé une démarche de concertation qui associe le service Espaces Verts municipaux, des urbanistes et aménageurs de l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération de Rennes (AUDIAR) et de l'Institut d'Urbanisme de Rennes, ainsi que des bureaux d'études composés de paysagistes, urbanistes et architectes. Des acteurs économiques sont aussi convoqués, comme des bailleurs sociaux, des promoteurs et des copropriétaires. À l'échelle du quartier, les associations, les responsables des équipements de proximité, et les habitants du quartier sont sollicités. De plus, dans un espace du centre culturel Le Triangle — l'équipement culturel le plus important du quartier sud —, l'Atelier Urbain dépendant de l'AUDIAR a la vocation de lieu de rencontre entre les habitants et les

acteurs du projet de quartier, pour les accompagner tout au long de processus. Néanmoins, quelques questions émergent : quelle est la logique de la requalification des espaces verts ? Qui la définit ? Comment sont prises en compte les propositions de chaque partie prenante par le maître d'ouvrage ?

58 Bien que le quartier soit héritier d'une logique d'aménagement de zonage et de séparation des espaces, les urbanistes portent le défi de vouloir mieux intégrer le quartier à la ville centre dans une logique de ville durable. Déjà, la première ligne de métro relie depuis 2002 ce quartier périphérique à la ville centre à partir de trois stations fréquentées. Aujourd'hui, fédérer les espaces verts par un parc en réseau entre dans cette stratégie de valorisation de l'image du quartier et de son intégration à la vie métropolitaine.

59 L'émergence de certaines images et formes de nature sont des leviers possibles de la rénovation du cadre de vie de quartier. Les paysagistes proposent de mettre en valeur l'idée d'une « nature habitée », à travers la valorisation des usages du Parc Hautes Ourmes, de l'agriculture urbaine et du potentiel paysager, en essayant d'implanter la notion de *parc en réseau*. Cette notion est conçue comme la liaison de différentes formes de nature à décliner, permettant de créer un corridor écologique, de renouveler les usages, en intégrant une signalétique piétonne et des mobilités douces. Cependant, on peut s'interroger sur ce réaménagement volontariste des espaces de nature dans un quartier proche des anciennes fermes et d'espaces ouverts susceptibles d'une multiplicité d'usages (cf. encart 3). De même, nos observations mettent en évidence un défi de cohérence entre les usages des différents espaces de nature et les représentations et modalités de gestion de suivis par les maîtres d'ouvrage de la collectivité (notamment le service Espaces Verts), les urbanistes et les paysagistes. L'espace arboré relictuel du parc des Hautes Ourmes, les espaces de squares, les espaces de jardins (en pied d'immeuble, jardins collectifs, jardins familiaux hors rocade) ont chacun leur spécificité.

60 En définitive, dans cette dialectique entre habitants et institutions, on peut identifier quelques caractéristiques des attentes habitantes et de leur expression. Sans approfondir le sujet, il nous semble d'abord que saisir les envies de nature chez les habitants n'est pas une tâche facile compte tenu de la diversité des modes d'habiter, des valeurs mobilisables et de la multiplicité d'usages des espaces verts à imaginer. Le quartier présente une population en baisse et vieillissante, un fort taux de chômage chez les jeunes, mais aussi une vie associative active et une population d'origines géographiques variées.

61 Ensuite, depuis le début du projet, la Ville a voulu faire participer les habitants au projet par le processus des « ambassadeurs ». Les ambassadeurs sont des habitants motivés pour s'impliquer dans le projet de quartier ; au nombre d'une centaine, ils ont été nommés sur candidature (moitié titulaire et moitié suppléante) et ont pour mission de diffuser l'information, de faire remonter les avis et les propositions, de participer aux ateliers de travail ; en définitive, ils sont chargés d'une forme de médiation entre les associations, les institutions en présence et le reste des habitants. Certains d'entre eux ont participé à trois voyages d'études (Berlin, Barcelone et Brest), dans un groupe mixte composé d'élus, de techniciens, de promoteurs, d'acteurs et d'habitants de quartier. Un des objectifs a été d'observer dans d'autres métropoles et agglomérations le traitement des espaces verts. Deux aspects ont notamment attiré l'attention des habitants : l'originalité des espaces de jeux et la diversité des formes que prennent les jardins collectifs.

62 Enfin, certains groupes d'habitants, notamment influencés par les expériences vécues dans les voyages d'études, manifestent le souhait d'expérimenter les jardins collectifs, soit au pied des immeubles et même dans le Parc d'Hautes Ourmes. D'autres, particulièrement les plus âgés, expriment une sorte de nostalgie des expériences d'éducation populaire autour des espaces verts, vécues dans le quartier au début des années 1980, situation qui les emmène à imaginer de façon originale une infinité d'usages des différentes formes de nature. Certains ont trouvé des friches et se les sont appropriées parfois hors de la réglementation, à travers des potagers collectifs, aujourd'hui lieux de rencontres et d'expérimentation d'une diversité de pratiques agricoles. D'autres encore, profitant de la proximité du quartier avec les espaces agricoles, tissent des liens avec les AMAPs sur place²⁶.

- 63 Cependant, cet essor de créativité et d'aspiration à l'agriculture urbaine chez les habitants se heurte à la manière dont les institutions locales mènent le processus de concertation, qui ne reconnaît que de manière sélective la légitimité et la capacité d'action de l'habitant. En effet, la Ville décide en amont du type, du rôle et de la localisation des jardins collectifs dans le projet de parc en réseau, et sur cette base, essaie de conduire la participation des habitants de telle et telle manière. Elle soutient certaines initiatives de jardins en pieds d'immeubles, surtout si le foncier est détenu par la ville, ou bien si le portage du projet est assuré par une association, ce qui facilite la gestion. Pour le service Espaces Verts de la Ville, l'accompagnement des expériences de jardins collectifs est aussi une source d'expérimentation amenant la reconnaissance des acteurs sur place (bailleurs sociaux, copropriétaires, associations qui portent des projets de compostage, etc). De manière générale, les gestionnaires publics sont prudents, voire réticents, vis-à-vis des initiatives de jardins collectifs habitants, par crainte de la lourdeur de l'accompagnement du projet et du risque d'essoufflement des bonnes volontés ; cela ferait du jardin une friche, et engagerait sa pérennité à long terme. En outre, les références et normes des gestionnaires en matière d'esthétiques de nature productive peuvent éventuellement entrer en tension avec la variété des possibilités créatives des habitants.
- 64 Pour préciser encore, on peut interpréter ces postures de la part des services urbains selon deux pistes. La première relève de l'expérience locale des jardins collectifs. En effet, la Ville de Rennes maîtrise traditionnellement la forme, le statut et le fonctionnement des jardins familiaux, localisés de préférence en périphérie de ville, avec des surfaces, des cabanons et des esthétiques normés. C'est ce *modèle de nature productive à vocation alimentaire* qui domine. En revanche, depuis quinze ans, les initiatives de jardins partagés à Rennes sont plus ponctuelles. Le service Espaces Verts n'a donc pas développé la même expérience dans l'accompagnement de ce genre d'initiative que pour les jardins familiaux. La deuxième piste interprétative a trait à l'hétérogénéité des points de vue à l'intérieur même des institutions, de leurs services et de leur corps politique. On observe ainsi que les visions de l'agriculture urbaine et des fonctionnalités des espaces verts peuvent être sensiblement différentes au sein des acteurs publics selon les membres de ces institutions.
- 65 Ces analyses amènent à réfléchir sur ce que la Ville porte comme processus de concertation, qui se veut plus ambitieux qu'une simple démarche de communication. Dans un processus de concertation, l'objectif est la construction collective d'une vision ; il s'agit d'un engagement volontaire des participants dans un dialogue horizontal, où tous les participants se reconnaissent mutuellement leur légitimité à participer (Beuret et Cadoret, 2010). Dans ce sens, et en considérant l'état d'évolution du projet, nous sommes plutôt face à un processus de *coordination* des acteurs institutionnels.
- 66 Les confrontations à l'oeuvre dans les deux situations locales examinées traduisent tout l'écart entre les principes de démocratie locale et l'intégration effective des parcours de vie des habitants dans les décisions d'aménagement. L'enjeu est important. S'il y avait intégration, on pourrait avancer que des expériences collectives habitantes peuvent contribuer à l'histoire générale de la ville. Sinon, on peut en déduire que les valeurs métropolitaines d'aménagement du cadre de vie l'emportent sur l'histoire de certains lieux de nature cultivée, dont la singularité n'entre pas dans le cadre du développement urbain conçu par les institutions locales. Au-delà, deux questions majeures sont soulevées par ces cas, et nous les évoquons dans une dernière sous-partie : les conditions d'exercice de la démocratie locale, et l'inscription des lieux de nature cultivée dans la planification de l'aménagement urbain.

Réflexions autour de deux questionnements majeurs

Question de démocratie locale

- 67 Un questionnement majeur porte sur la place tenue par les habitants dans la revalorisation de leur propre cadre de vie. À l'évidence, les habitants veulent être actifs dans les décisions qui concernent les espaces de proximité et espaces de vie, et s'impliquer comme citoyens, acteurs de la cité. Apparemment, les dispositifs mis en place ne permettent pas une participation effective ni un poids déterminant dans la prise de décision de la part du public : moments et lieu de convocation des réunions publiques, rôle et place du citoyen dans le projet global,

difficultés à accepter et encore plus favoriser la contre-proposition, modalités d'organisation concrète du débat. De la théorie à la pratique, les cas observés montrent une implication des pouvoirs publics dans la communication et la convocation du public à un moment post-décisionnel concernant l'idée, les finalités et le périmètre du projet. Le public n'est pas mis en situation de consultation et de concertation réelle et encore moins d'*empowerment*. Dans les faits, la participation ne vise donc pas forcément la démocratisation de l'action publique. Dans ces conditions, l'habitant se retrouve souvent porteur d'un avis défensif, ce qui va à l'encontre de l'idée de construction collective incluse dans les notions de concertation et de participation. Plus profondément, les revendications habitantes se heurtent en fait à ce que l'institution prône comme l'intérêt général. Cet intérêt général semble défendu unilatéralement par les responsables de la gestion urbaine, mais l'intérêt du développement métropolitain est-il indifférent aux autres intérêts, à ceux des autres acteurs de la ville ? Bien entendu, l'intérêt général ne doit pas résulter de l'intérêt des groupes de pression les plus puissants. La légitimité des orientations et décisions publiques est sans doute à rechercher dans un dialogue plus intense et plus fin entre aménageurs publics et habitants pour arriver à un partage de points de vue et aboutir à un accord collectif.

68 Un exemple en est la discussion à mener sur ce qui doit être détruit et sur ce qui doit rester pour être préservé dans le cadre d'espaces habités, tels que les jardins collectifs des Prairies Saint Martin. L'expérience sensible de l'habitant dans ce genre de décision est nécessaire, mais complexe à prendre en compte pour les acteurs publics. Comme l'indique Lolive (2006), intégrer l'habitant en tant qu'acteur valide dans le débat public n'est pas facile dans la mesure que les conceptions classiques d'action publique privilégient le savoir expert, celui des professionnels et des compétences techniques publiques. En définitive, ce genre de démarches réduit l'habitant à la catégorie d'utilisateur et de récepteur des informations éclairées. Or, la constitution d'une expertise citoyenne est une construction possible dans l'action publique opérationnelle, avec ses méthodes (cartes mentales, récits de vie, entretiens, focus groups...) et ses limites. Yves Chalas (2004) souligne d'ailleurs que dans un contexte d'imprévisibilité et d'impossibilité pour un seul acteur de réunir toutes les données sur une problématique, l'action collective d'aménagement cultive la « double dynamique, d'une part d'acculturation des usagers aux préoccupations politiques et techniques, d'autre part, d'imprégnation des structures politiques ou techniques par les attentes et les interrogations spécifiquement usagères ou citoyennes » (p.334). Des progrès dans la démocratie locale peuvent permettre d'intégrer l'esthétique habitante et l'apprentissage de la négociation sociale quotidienne dans le projet urbain (Blanc, 2008) ; un tel projet nécessite l'inclusion du savoir *non expert*, tout en reconnaissant l'habitant comme un véritable acteur dans l'évolution de son propre milieu de vie. La sociologie politique montre l'apport des citoyens et habitants à l'action publique locale en urbanisme: l'« expertise citoyenne », les « compétences habitantes », les « savoirs ordinaires », « savoirs d'usages » et les « savoirs profanes ». Sont considérés de plus en plus par le chercheur comme des catégories d'analyse dans les dispositifs participatifs. Mais cette grille d'analyse est loin d'être stabilisée du fait que les chercheurs eux-mêmes la questionnent (Nez, 2011).

69 L'approche sensible de l'habitant vis-à-vis de son milieu de vie en fait un être légitime dans un écosystème. Dans le cas des Prairies, on observe que les citoyens rythment leurs pratiques du jardin en fonction des saisons, en s'adaptant aux contraintes environnementales telles que les sécheresses ou les inondations. Mais le jardin collectif n'est pas seulement un écosystème physique, il est aussi à dimension humaine. « C'est un lieu pour se cacher... », « c'est un espace où l'on peut encore réinventer la ville... », « c'est un lieu de rencontre d'une diversité rennaise inimaginable ailleurs (des jardiniers, des bobos, des professeurs universitaires, des dames aux chats, des fêtards...)... » (extraits des récits lors des entretiens). Le fait d'appartenir à cet « écosystème humain », en extinction dans les villes (re)donne au jardinier, à l'utilisateur, au riverain ou au visiteur une légitimité et une place dans la ville.

70 Plus globalement, à l'échelle de la planification métropolitaine, ce fait interroge le décalage profond et récurrent entre les temporalités et les visées métropolitaines portées par les autorités locales, et celles des usagers et habitants d'un espace de vie.

- 71 D'une part, la Ville, porteuse d'une certaine esthétique de la nature, veut entamer un projet de Parc Naturel Urbain défini dans une logique prospective, donc pour une autre génération que les usagers actuels. Une telle logique suppose d'avoir bien compris les expériences présentes et bien intégré la construction diachronique des faits humains et sociaux, ce qui est ambitieux. D'où un hiatus entre les deux groupes d'acteurs, institutions et ensemble des défenseurs de la pérennisation du lieu. Peu de points de convergence sont mis en avant, alors qu'il en existe potentiellement. Par exemple, personne n'est indifférent à la pollution des sols détectée dans certains jardins. Plusieurs stratégies sont envisageables vis-à-vis de ce problème. Si le risque sanitaire sur la production potagère est avéré, pourquoi ne pas imaginer des opérations de dépollution des sols pour les maintenir dans leur fonctionnalité sociale. La sélectivité des types de culture est sans doute possible, car toutes ne réagissent pas de la même manière aux polluants. Par ailleurs, la dépollution par le biais des plantes est une voie proposée par des jardinières, soucieuses de proposer des méthodes douces et complémentaires. Le mode d'approche des problèmes de santé et d'environnement renvoie plus globalement à l'appréciation portée par les systèmes culturels et institutionnels sur le principe de précaution et sur les méthodes dites « alternatives ».
- 72 Manifestement, il manque un espace de débat en amont sur ce genre de sujet, pour convenir en commun des critères de choix d'aménagement, penser simultanément les modes d'habiter actuels et les usages futurs. Dans cette optique, la concertation est une démarche adéquate. Sa réussite dépend de la capacité des acteurs en place à faire évoluer une culture de travail, du sectoriel vers la construction d'une vision commune d'une part, à redonner un rôle d'acteur à l'habitant, en reconnaissant sa légitimité à orienter les décisions qui concernent son propre espace de vie d'autre part.

Question de conception de l'agriculture urbaine et de la ruralité dans la planification spatiale

- 73 En termes d'outils de planification d'agglomération, le constat global fait aussi état d'une discontinuité conceptuelle de la part des aménageurs publics entre l'agriculture professionnelle et l'activité menée dans les jardins collectifs. Du point de vue des superficies observables comme dans la définition des espaces cultivés, la fonction productive reste minoritaire au sein des espaces verts gérés par la Ville de Rennes, qui couvrent au total 840 ha en 2012, soit 17 % de la superficie communale. Cette vocation productive a été valorisée notamment par le développement des jardins familiaux potagers, dont la localisation a été traditionnellement conçue dans les quartiers périphériques de la ville, dans le cadre du Développement Social Urbain. Pour l'institution, les valeurs portées par la nature cultivée en ville sont celles du développement puis de la cohésion sociale, en fonction des orientations nationales (secrétariat d'État à la Ville et à la Cohésion sociale)²⁷. Cependant, il nous semble que l'importance des régulations et des cadrages sur la forme des jardins familiaux (surfaces préétablies, conditions de culture, esthétique standardisée des cabanons) entraîne une homogénéisation des formes et des pratiques au détriment de l'originalité et de la diversité individuelle. Cette vision *aménagiste* risque de continuer à reproduire des logiques et des modes d'habiter discutables, reflétant l'ordre, l'homogénéité et l'hygiénisme : « chacun dans son coin... », « Il faut que ce soit propre... ». En revanche, ce que nous montre la diversité des pratiques au sein des jardins collectifs s'avère plus complexe dans la perspective d'une évolution des formes d'habiter. En effet, l'extension des pratiques de jardin d'un espace privé à un espace partagé, ou bien d'un espace public à un espace partagé, définit de nouvelles conditions d'appropriation de l'espace, toute une aventure humaine. Il s'agit de la mobilisation d'une diversité d'esthétiques, de partage des valeurs et de savoir-faire citadins et ruraux, de promotion de la solidarité et de la « concitoyenneté ».
- 74 De même, le fait d'associer ces jardins à une nouvelle forme de circuit court alimentaire existe, sous forme d'études et de réflexions concertées sur les questions de l'adaptation au changement climatique et de l'autonomie énergétique (Plan Climat de la Ville de Rennes). Mais la vocation agricole et alimentaire n'est pas mise en valeur pour elle-même par l'institution, alors que les enseignements de l'étude Rennes Ville Vivrière (2011) montrent que les envies de terre et le désir de cultiver chez les citadins sont des motivations bien réelles

(de l'expérience directe avec la terre jusqu'à l'acte d'achat de produits locaux). De ce fait, l'hybridation des pratiques de production et de consommation, et les limites floues que crée cette hybridation nous amènent à penser que la quête d'autonomie locale à l'égard du système agro-industriel peut définir un nouveau paradigme des modes d'habiter dans la ville.

- 75 Simultanément, la Métropole défend le foncier agricole dans le cadre d'une politique d'urbanisme, sans considérer la continuité spatiale et fonctionnelle avec les pratiques habitantes de jardins et de production alimentaire autonome. En effet, la politique d'urbanisme volontariste rennaise, sur le modèle de la « ville archipel », protège des espaces agricoles conventionnels, et pense les grands équilibres à l'échelle de 37 communes. Mais elle ne prend pas en compte toutes les dimensions de l'agriculture urbaine, au sens large où nous l'employons. Les « champs urbains » qui préservent la ceinture agricole entre l'agglomération dense et les noyaux d'urbanisation périphériques ne reconnaissent pas l'existence d'un réseau des jardins collectifs, comme cela a aussi été repéré à Clermont-Ferrand (Loudiyi et al., 2011). Ainsi, les Plans locaux d'urbanisme et le Schéma de cohérence territoriale tiennent compte des terrains à vocation agricole, et en fixent la préservation à l'échelle de zones. La Charte de l'agriculture, le Plan local de l'agriculture sont autant d'outils qui orientent ces prises de décision spatiales. Cependant, à l'échelle locale de la commune, l'agriculture de loisirs et de proximité a aussi un rôle à jouer dans l'aménagement de l'espace, au même titre que les chemins de randonnée ou les centres équestres, l'entretien des haies de bocage. Et pourtant, comme à l'échelle de l'agglomération, cette agriculture reste adossée aux projets locaux d'urbanisme sans liaison particulière avec l'agriculture environnante professionnelle.
- 76 Dès lors, l'enjeu alimentaire, sa qualité et sa proximité, pourrait bien constituer une manière de faire converger les aspirations habitantes, les engagements professionnels agricoles et l'intérêt de la métropole, autrement dit de porter la gouvernance urbaine sur la question de la nature cultivée. L'élargissement continu de la mobilisation aux Prairies Saint-Martin, des habitants aux associations généralistes (patrimoine, écologie) et aux mouvements urbains plus politisés, montre bien que le souci alimentaire est loin d'être une préoccupation confinée au monde rural. Ainsi la mobilisation en cours permet de questionner aussi ce que la diversité des acteurs comprend comme agriculture urbaine, comme les expériences possibles de production alimentaire de proximité.

Conclusion

- 77 La réflexion à partir des expériences présentées montre la complexité de la conception et de la mise en œuvre d'une nature cultivée (productive), au sein des « espaces verts ». À partir des expériences observées et des études de cas approfondies, l'article a mis en évidence une gouvernance hétérogène des lieux de nature cultivée dans la ville, qui se déploie différemment selon les quartiers. On a pu appréhender en particulier un écart significatif dans les modes et les processus d'intervention de la ville entre le site de Saint Martin vis-à-vis des mobilisations habitantes et citoyennes, et le quartier le Blosne, objet d'une procédure plus institutionnalisée et maîtrisée.
- 78 Au-delà des revendications particulières, la gouvernance urbaine consiste à intégrer les citoyens-habitants comme parties prenantes des décisions autour de leurs espaces de vie, ce que toutes les municipalités prônent dans les discours officiels, mais ont bien du mal à mettre en œuvre dans le cadre des projets urbains. Les discordances entre groupes d'habitants et acteurs publics portent pour une part sur la vision du « monde urbain », mais aussi pour une part déterminante sur la manière dont le projet urbain est conçu et « implémenté ».
- 79 Le cas des lieux de nature cultivée en métropole, qui sont des « espaces enjeux » pour l'action publique et pour l'ancrage des habitants, est très illustratif de ce décalage entre discours et mise en œuvre. De fait, dans les villes françaises comme européennes, ces espaces font l'objet de profonds remodelages tant à l'occasion de la réalisation des trames vertes, que des opérations de renouvellement urbain, visant à améliorer le cadre de vie et bien souvent à permettre une revalorisation foncière des terrains bien situés dans la métropole. La vision métropolitaine est portée à une telle échelle qu'elle considère comme inaudibles et invisibles les dynamiques produites à l'échelle des quartiers. Ces opérations de grande envergure cristallisent alors assez

logiquement des oppositions, habitantes, citoyennes, voire politiques, qui font monter le conflit en généralité autour de choix et de visions urbaines différenciées.

80 L'analyse menée à partir de la bibliographie et de l'investigation sur le terrain rennais permet d'expliquer ces tensions de la gouvernance urbaine par trois grands facteurs.

81 Le premier facteur est l'insuffisante reconnaissance de la légitimité de l'habitant comme acteur de la décision d'aménagement de son propre espace de vie. Or, nous avons bien montré combien les nombreuses fonctionnalités de ces espaces de nature cultivée participent à la qualité de sociabilité, d'intégration urbaine et de lieu vivant que doit être la ville, la métropole. La gouvernance peut donc se renouveler autour de ces espaces partagés, pour que l'alchimie s'opère entre des conceptions techniques et écologiques objectivées — plutôt portées par les institutions locales et leurs bureaux d'études — et les approches sensibles des lieux construits portées par les habitants, et leurs collectifs.

82 Le deuxième facteur s'articule avec le précédent. Il concerne les échelles de la représentation et de la participation. Les conseils de quartier, institutions de proximité, ne semblent pas être reconnus par les habitants comme des échelons de représentation, de concertation et de participation bottom-up. Institutions « de fait », leur fonctionnement n'est pas satisfaisant alors que l'échelle est la plus pertinente pour promouvoir des processus de concertation, notamment sur la nature cultivée.

83 Le troisième facteur renvoie à la place ambivalente de la nature productive dans la conception de la ville et de l'aménagement urbain. En somme, si le végétal est valorisé dans l'image et le projet urbain, comme une « coloration saine », la nature cultivée par les habitants eux-mêmes n'est pas si bien acceptée dans la Ville. Visiblement, ce ne peut pas être la même nature qu'à la campagne ; ce qu'on tolère à la ferme ou dans une propriété privée n'est pas adapté à la ville, dont les autorités gestionnaires émettent leurs propres normes urbaines de la nature. Il reste à déterminer pour qui la Ville aménage la nature, et si les pouvoirs qui la dirigent distinguent de « bonnes » natures et d'autres moins désirables. Nous formulons l'hypothèse que la conception de ces natures est influencée par des enjeux plus larges que ceux que de la nature en ville (écologie, alimentation, interactions sociales et attachement individuel), et relevant plutôt de la dimension métropolitaine au sens économique.

Bibliographie

Aggeri G., 2004. *La nature sauvage et champêtre dans les villes : origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*. Thèse Sciences de l'environnement, Eaux et Forêt ENGREF, 2004, 323 p.

Aggeri G., 2010. *Inventer la ville nature de demain : gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*. Dijon Editions Educagri, 199 p.

Banzo M., L. Couderchet et E. Vallette, 2010. La difficile publicisation des espaces ouverts en périphérie urbaine : le parc des Jalles de l'agglomération bordelaise. In Dumont, M. et E. Hellier, (Dir.) *Les nouvelles périphéries urbaines : formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 218 p.

Baudelet L., F. Basset et A. Le Roy, 2008. *Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques*. Mens : Terre Vivante, 157p.

Berque A., 2009. *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Paris, Belin, 446 p.

Berque, A., 2004. Milieu et identité humaine, *Annales de Géographie*, t.113, n°638-639, pp. 385-399.

Beuret J.E. et A. Cadoret 2010, *Gérer ensemble les territoires : Vers une démocratie coopérative*, Editions Charles Leopold Mayer, Paris, 232 p.

Bigando E., 2008. Le paysage ordinaire porteur d'une identité habitante : pour penser autrement la relation des habitants au paysage, *Projets de paysage*, Revue scientifique en ligne, publié le 27/12/2008. [En ligne]: URL: http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante

Blanc N., 2008. *Vers une esthétique environnementale*, Editions Quae, 225 p.

Boino P. et X. Desjardins, 2009. *Intercommunalité : politique et territoire*, La Documentation Française.

- Bonny Y., S. Ollitrault, R. Keerle et Y. Le Caro (Dir.), 2012. *Espaces de vie, espaces enjeux — Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 408 p.
- Chalas Y., 2004, *La gouvernance ouverte au débat public ou la pensée faible comme refondation de l'action publique*, in Chalas Y. (dir.), *L'imaginaire aménageur en mutation*, coll. La librairie des humanités, L'Harmattan, 340p., 321-340p.
- Clergeau P., (Dir.) 2011. *Ville et biodiversité. Les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 235 p.
- Clergeau P. 2010. *Écologie urbaine et biodiversité*. In Coutard O. et J.P. Lévy (Dir.), *Ecologies urbaines*, *Economica Anthropos*, 380p.
- Coutard O. et J.P. Lévy (Dir.), 2010. *Ecologies urbaines*, *Economica Anthropos*, 380p.
- Darrot C. et Boudes P. (Dir.), 2011. *Rennes Métropole Ville Vivrière ? Agrocampus Ouest*, Laboratoire Développement Rural, La revue durable N°43, Dossier « L'agriculture regagne du terrain dans et autour des villes ».
- Di Méo G., 1991. *L'homme, la société, l'espace*. *Anthropos*, 1991, 319 p.
- Domene E. et D. Sauri, 2007. *Urbanization and class-produced natures : vegetable gardens in the Barcelona metropolitan region*. *Geoforum*, 2007, 38 (2), pp. 287-298.
- Dormois R., *Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes (1977-2001)*, *Revue Française de Sciences Politiques*, 2006/5, Presses de Sciences Po, p.837 à 867. [En ligne]: URL : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-5-page-837.htm>
- Dumont, M. et E. Hellier, (Dir.), 2010. *Les nouvelles périphériques urbaines : formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 218 p.
- Guy, C. et Givord, L. 2004. *Rennes : le pari d'une agglomération multipolaire : trente ans de développement d'une métropole*. La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 219 p.
- Godet L., 2010. *La nature ordinaire dans le monde occidental*, *L'espace géographique*, n°4, Tome 39, pp. 295-308.
- Emelianoff C., 2011. *Les pouvoirs locaux dans la mondialisation écologique. Remodeler l'environnement planétaire et urbain*, HDR soutenue le 7 décembre 2011, Université du Maine.
- Frémont A., 1976. *La région, espace vécu*, Paris, Presses universitaires de France, 223 p.
- Hoyaux A.-F., 2002. *Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter*, *Cybergéo : Revue Européenne de Géographie*, n° 216. [En ligne]: URL: <http://www.cybergeogeo.eu/index1824.html>
- Hoyaux A.-F., 2006. *Pragmatique phénoménologique des constructions territoriales et idéologiques dans les discours habitants*, *L'espace géographique*, n°3, Tome 35, pp.271-285
- Jobert, B. 2004. *Une approche dialectique des politiques publiques*. Pôle Sud, 2004/2 n°21 pages 43-54.
- Jollivet M., Préface, in Blanc N., 2008. *Vers une esthétique environnementale*, Editions Quae, 225 p.
- Le Caro Y., 2007. *Les loisirs en espace agricole : l'expérience d'un espace partagé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 431 p. (Collection Géographie sociale).
- Le Galès P., 2011. *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, 2^e édition, Presses de Sciences Po. 486 p.
- Lolive J., 2006. *Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics*, *Cahiers de géographie du Québec*, vol.50, n° 140, p.151-171.
- Loudiyi S., C. Maury et S. Lardon, 2011. *Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles*. Le ScoT du Grand Clermont (Auvergne, France), VertigO-La revue électronique en sciences de l'environnement, vol 11 n°2 .
- Mermet L. et P. Moquay, 2002. *Accès du public aux espaces naturels: outils d'analyse et méthodes de gestion*. Paris : Hermès science. 393 p.
- Müller, P. 2005. *Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs*. *Revue française de science politique*, 2005/1-Vol.55 pages 155-187.
- Nez H., 2011. *Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris*. *Sociologie*, N°4, vol.2, 387-404.
- Novarina G., 2003. *Ville diffuse et système du vert*, *Revue de géographie alpine*, n° 4, p. 9-17.

Pinson G., 2010, La gouvernance des villes françaises. Du schéma centre-périphérie aux régimes urbains, Métropoles 7-2010, La nouvelle critique urbaine. [En ligne]: URL : <http://metropoles.revues.org/4276>

Tsiomis Y. et V. Ziegler, 2007. Anatomie de projets urbains. Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg. Paris, Editions de la Villette.

Notes

1 L'habiter et la gouvernance locale interrogés par l'agriculture urbaine.. Thèse de Paula Nahmias à l'UMR CNRS 6590 ESO Espaces et Sociétés, Université Européenne de Bretagne Rennes 2, France, sous la direction d'Emmanuelle Hellier (financement Région Bretagne 2010-2013).

2 L'association Terres en Villes est une association d'agglomérations françaises qui cherche à contribuer au débat français et européen sur la ville et son agriculture, à travers de cinq grands chantiers: la co-construction des politiques agricoles périurbaines, la protection et la gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbaines; les circuits de proximité et la gouvernance alimentaire des agglomérations; la prise en compte de l'agriculture et les espaces ouverts périurbaines par les politiques européennes, la forêt périurbaine. (<http://www.terresenvilles.org>).

3 Site Internet de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole. <http://metropole.rennes.fr/>

4 Dans cet article nous utilisons la notion d'agriculture urbaine à partir d'un domaine de définition large, comme dans le cadre de la thèse. En effet, nous considérons comme agriculture urbaine les agricultures sur lesquelles la gouvernance urbaine trouve à s'appliquer et qui sont dans le même temps accessibles aux citoyens : l'agriculture conventionnelle pratiquée en bordure de ville, l'agriculture de proximité en circuits courts, l'agriculture de loisirs, les jardins familiaux, les espaces publics mis en production.

5 Fédération Européenne des Espaces Naturels et Ruraux Métropolitains et Périurbains (<http://www.fedenatur.org>)

6 Le rapport du Commissariat général au développement durable fondé sur l'Enquête nationale transports-déplacements 2008 relève la stabilité de la mobilité locale (celle qui s'opère dans un rayon de 80 km) : 3,15 déplacements par personne en 2008. Mais les distances quotidiennes parcourues sont en augmentation (+ 2,1 kilomètres de 1994 à 2008) la légère augmentation du temps consacré aux déplacements (+ 1,6 minute de 1994 à 2008) ; les personnes âgées plus mobiles qu'en 1994.

7 AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, il s'agit des formes d'organisation entre urbains et agriculteurs destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique. (<http://www.reseau-amap.org/>)

8 Association "Jardins ouverts": biodiversité et lien social entre voisins (<http://jardinsouverts.free.fr>).

9 L'association ÉlémentTerre « se propose de mettre en relation des personnes disposant d'un jardin en ville, dont elles ne s'occupent pas, avec d'autres citoyennes et citoyens souhaitant pratiquer le jardinage pour leur simple plaisir, ou afin de subvenir partiellement à leurs besoins alimentaires... » (Le blog : <http://www.saintnazaire.net/8334-lien-elementerre-pour-la-ville-en-jardin.html>)

10 La Société d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1853 s'adresse à la fois aux amateurs et aux professionnels en tout ce qui concerne l'horticulture, la nature et le jardin.

11 Le champ d'action de l'association Bretagne Vivante, fondée en 1958, concerne la défense de l'environnement à travers des actions de communication, éducation à l'environnement, animations nature et des actions militantes. Elle fonctionne sur l'ensemble de 5 départements de la Bretagne.

12 Fondé en 1983 la Maison de la Consommation et de l'Environnement à Rennes rassemble des associations de consommateurs et de l'environnement a fin d'être une force de propositions et de contre-pouvoir sur tous les sujets qui touchent à la vie quotidienne et à l'environnement des particuliers. <http://www.mce-info.org>

13 Récemment, les services communication des deux institutions ont été regroupés et les sites Internet confondus en une seule entité.

14 Agence Nationale du Renouveau Urbain, créée en 2003 et constituant le guichet unique de l'État pour les collectivités qui proposent des projets de démolition-reconstruction visant à résorber la vacance et promouvoir la mixité sociale des quartiers dits « sensibles ».

15 Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Articles 121 et 122 modifiant le Code de l'Environnement, Livres III Espaces naturels – Titre VII : trame verte et trame bleue.

16 Dans le cas de l'exemple analysé (Le Blossne), il s'agit de deux types de jardins partagés : le jardin en pied d'immeuble et le jardin partagé dans un espace public.

17 Conseils de quartiers : rendus obligatoires par la Loi démocratie de proximité (2002) dans les grandes villes, les conseils de quartiers sont des outils d'action publique locale. Regroupant des représentants des

habitants sur un territoire défini par la commune (le quartier), ils visent à permettre la participation locale, au mieux la délibération entre les différents acteurs du quartier.

18 La Ville est propriétaire d'une bonne partie des terrains, mais il s'insère dans cet espace des terrains et maisons privés. Actuellement dans l'espace concerné par le projet du Parc Urbain habitent quinze familles qui vivent sur le site depuis plus de 50 ans. Certaines d'entre elles étaient visées depuis plusieurs années par une expropriation dans le cadre du PPRI, d'autres le sont spécifiquement pour la réalisation du parc urbain.

19 Instance de consultation formée de représentants habitants et usagers du quartier. Obligatoire dans les agglomérations de plus de 80 000 habitants depuis la Loi Démocratie de proximité (2005).

20 AUDIAR (Agence d'urbanisme et de développement intercommunale de l'agglomération de Rennes), Chiffres-clés pour Rennes Métropole, juillet 2010, en ligne.

21 L'Association des Jardins familiaux de la Ville de Rennes gère sept sites de jardins, ce qui correspond à 775 parcelles réparties sur une surface totale de 12,7 ha. Elle rassemble des membres de plusieurs groupements : Les Amis de la Terre, Le Jardin du Cheminot, La Société d'Horticulture et d'Aviculture d'Ille-et-Vilaine et Les Jardins Populaires de France (Source : Service des Espaces Verts de la Ville de Rennes).

22 L'association La Nature en Ville est une association du Pays de Rennes (statut loi 1901) qui porte sur l'éducation à l'environnement, et la protection des animaux. (<http://prairie-poterie.over-blog.com>)

23 La Maison de la Grève est un collectif rennais créé à l'automne 2010 à vocation de lutte contre les conséquences néfastes du capitalisme, à travers la mise en place de dynamiques d'action collective, de partage et d'auto-organisation.

24 Née en 1987, la Confédération Paysanne est le syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs. Par son nombre d'adhérents, il s'agit du deuxième syndicat agricole français. Son principal objectif est de mettre en cause le modèle agricole productiviste. Son projet s'inscrit dans une action plus vaste à l'échelle de la société, tout en considérant que l'agriculture et l'alimentation sont affaire de tous. (<http://www.confederationpaysanne.fr/>)

25 « Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, est une association destinée à favoriser l'agriculture paysanne et biologique, le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire et les méthodes agronomiques à employer » <http://www.reseau-amap.org>

26 C'est bien le cas notamment de L'AMAPopote, basée dans le quartier sud-est. Cette organisation a été créée en 2008 et propose des paniers de légumes et du pain. <http://amapopote.fr>

27 Le souci de changer l'image urbaine des quartiers « défavorisés », et plus largement de présenter un cadre de vie ordonné et propre dans l'ensemble de la ville, révèle sans doute aussi un retour de l'hygiénisme dans les politiques urbaines.

Pour citer cet article

Référence électronique

Paula Nahmias et Emmanuelle Hellier, « La gouvernance urbaine en question: le cas des lieux de nature cultivée », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 03 décembre 2012, consulté le 14 décembre 2012.
URL : <http://vertigo.revues.org/13109> ; DOI : 10.4000/vertigo.13109

À propos des auteurs

Paula Nahmias

Doctorante en Géographie sociale ; HDR en Aménagement de l'espace et Urbanisme, UMR CNRS 6590 ESO Espaces et Sociétés, Université Européenne de Bretagne — Rennes 2, Place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35 043 Rennes Cedex, France, Courriel : paula.nahmias@univ-rennes2.fr

Emmanuelle Hellier

Maître de Conférences, HDR en Aménagement de l'espace et Urbanisme, UMR CNRS 6590 ESO Espaces et Sociétés, Université Européenne de Bretagne, Rennes 2, Place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35 043 Rennes Cedex, France, Courriel : emmanuelle.hellier@univ-rennes2.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Phénomène géoéconomique puissant, la métropolisation transforme également les conditions et les modes de la gouvernance aux différentes échelles, notamment locales : concurrence interurbaine pour l'attraction des personnes et des activités, hybridation des modes d'intervention public-privé, montée en puissance des revendications d'une société civile de mieux en mieux organisée. Les lieux de nature cultivée dans la ville sont traversés par ces mutations de la gouvernance. L'article vise ainsi à montrer que le caractère multifonctionnel de ces lieux de nature (bien écologique, ressource alimentaire, creuset d'interactions sociales et d'attachement individuel) en fait des « espaces enjeux » pour les acteurs de l'aménagement urbain. En effet, les objectifs des institutions urbaines et la manifestation des demandes habitantes y entrent en tension, car ils ne relèvent pas des mêmes points de vue sur les espaces vécus et pratiqués. À partir de l'exemple de l'agglomération de Rennes, dans l'ouest de la France, on peut ainsi questionner la capacité des institutions urbaines à assurer une démocratie locale à partir de la participation habitante, et à intégrer véritablement toutes les formes d'activités productives dans une même vision métropolitaine.

Metropolitan growth is a powerful geographical-economic phenomenon that transforms both conditions and forms of governance at different scales, especially local scales: inter-urban competition for the attraction of people and activities, importance of public-private action, rise of the claims from organized civil society. Places of cultivated nature in the city are crossed by these mutations of governance. The article aims to show that the multifunctional character of these places of nature (ecological health, food resource, hub of social interactions and individual attachment) produces some “spaces issues” for those involved in urban planning. Indeed, objectives of urban institutions come into tension with the expression of the demands of inhabitants, because there are different views about the lived and practiced spaces. From the example of the city of Rennes, in western France, we can question the ability of urban institutions to provide local democracy from residents participation, and to effectively integrate all forms of productive activities in a shared metropolitan project.

El poderoso fenómeno geoeconómico de la metropolización transforma también las condiciones y los modelos de gobernanza a diferentes escalas, en particular a nivel local: competencia interurbana por la atracción de personas y de actividades, hibridación de los modelos de intervención público-privado y un poder creciente en las reivindicaciones de la sociedad civil que se encuentra cada vez mejor organizada. Los espacios naturales cultivados en la ciudad son afectados por estas mutaciones de la gobernanza. El artículo muestra que el carácter multifuncional de estos espacios naturales cultivados (bien ecológico, recurso alimentario, fuente de interacciones sociales y de apego individual), constituyen «espacios estratégicos» para los actores de la planificación urbana. Los objetivos de las instituciones urbanas y las demandas de los habitantes entran en tensión, porque corresponden a puntos de vista diferentes en cuanto a las experiencias y a los usos de estos espacios. A partir del ejemplo de la aglomeración de Rennes en la zona oeste de Francia, se pretende cuestionar la capacidad de las instituciones urbanas para asegurar la democracia local a partir de la participación de los habitantes e integrar verdaderamente todos los espacios naturales cultivados en una misma visión metropolitana.

Entrées d'index

Mots-clés : nature cultivée, espaces enjeux, pratiques habitantes, institutions locales, métropole, gouvernance, agriculture urbaine

Keywords : productive nature, spaces issues, residents practices, local institutions, metropolitan area, governance, urban agriculture

Palabras claves : Espacios naturales cultivados, espacios estratégicos, prácticas habitantes, instituciones locales, metropolización, gobernanza